



Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la ville de Sherbrooke

Volume 3 - équipements récréatifs

Par

**Teknika HBA inc. en collaboration avec
Daniel Arbour et Associés (DAA)**

16 décembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	1
2	ARRONDISSEMENT DE BROMPTON	15
2.1	GÉNÉRALITÉS.....	16
2.2	INVENTAIRE	18
2.3	CONSTATS RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE BROMPTON	18
2.4	CONSTATS PAR PARC	20
2.5	FORCES ET FAIBLESSES.....	27
3	ARRONDISSEMENT DE FLEURIMONT	29
3.1	GÉNÉRALITÉS.....	30
3.2	INVENTAIRE	32
3.3	CONSTATS RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE FLEURIMONT	32
3.4	CONSTATS PAR PARC	34
3.5	FORCES ET FAIBLESSES.....	53
4	ARRONDISSEMENT DE JACQUES-CARTIER.....	56
4.1	GÉNÉRALITÉS.....	57
4.2	INVENTAIRE	60
4.3	CONSTATS RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DE L'ARRONDISSEMENT JACQUES-CARTIER	60
4.4	CONSTATS PAR PARC	62
4.5	FORCES ET FAIBLESSES.....	75

5	ARRONDISSEMENT DU MONT-BELLEVUE	78
5.1	GÉNÉRALITÉS.....	79
5.2	INVENTAIRE	81
5.3	CONSTATS RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU MONT-BELLEVUE	81
5.4	CONSTATS PAR PARC	83
5.5	FORCES ET FAIBLESSES.....	98
6	ARRONDISSEMENT DE ROCK FOREST – ST-ÉLIE – DEAUVILLE.....	101
6.1	GÉNÉRALITÉS.....	102
6.2	INVENTAIRE	104
6.3	CONSTATS RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE ROCK FOREST – ST-ÉLIE – DEAUVILLE.....	104
6.4	CONSTATS PAR PARC	106
6.5	FORCES ET FAIBLESSES.....	118
7	ARRONDISSEMENT DE LENNOXVILLE	121
7.1	GÉNÉRALITÉS.....	122
7.2	INVENTAIRE	124
7.3	CONSTATS RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE LENNOXVILLE	124
7.4	CONSTATS PAR PARCS.....	126
7.5	FORCES ET FAIBLESSES.....	131

ANNEXE 1 **PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE PAR ARRONDISSEMENT, RECENSEMENT 2006**



1 INTRODUCTION

1.1 MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE D'INTERVENTION

Aux mois d'août et septembre 2007, un inventaire des équipements sportifs et récréatifs dans les parcs des six arrondissements de Sherbrooke a été réalisé par notre équipe. Suite à des visites effectuées dans chacun des parcs, nous avons compilé les données qui nous ont permis de réaliser cette analyse des équipements.

Pour chacun des six arrondissements, nous avons produit une carte montrant l'emplacement des parcs et espaces verts, ainsi que leur classification, telle que déterminée par la Ville de Sherbrooke. L'analyse qui en a découlé est essentiellement basée sur les parcs de voisinage et de quartier, car seuls ces espaces possèdent un cadre théorique de référence à la définition du rayon de desserte (page 12). Les parcs urbains, riverains et les parcs-nature ont une influence et un rayonnement à l'échelle de la ville; mais dans le cadre de cette étude, seuls les parcs urbains seront pris en compte. Ils seront ainsi considérés au même titre qu'un parc de quartier. Le type d'équipement récréatif peut par contre varier car ces deux types de parcs n'ont pas les mêmes infrastructures d'accueil. Les parcs riverains et les îlots de verdure ne sont pas considérés, au niveau de la desserte car ils ne possèdent pas d'équipements récréatifs. Cependant, ils peuvent faire l'objet de recommandations s'ils possèdent un potentiel de développement intéressant.

1.2 RÔLE DE L'ÉTUDE

Cette étude est aujourd'hui nécessaire car elle contribuera à :

1. Évaluer le niveau de desserte des arrondissements par type d'équipement récréatif.
2. Évaluer la pertinence des équipements récréatifs par type de population desservi.
3. Statuer sur le potentiel de développement des équipements récréatifs.
4. Valider la localisation des espaces et équipements récréatifs en relation avec la population de l'arrondissement.

Dans l'avenir, il faudra également tenir compte des nouvelles tendances en termes d'équipements récréatifs, notamment la pratique libre d'activités moins encadrées axées sur la connaissance de l'environnement, la préservation de la santé et l'épanouissement personnel est devenue un phénomène en nette croissance. Selon l'Association québécoise du loisir municipal, les aspirations

contemporaines en matière de loisirs se tournent vers des formules de loisirs plus spontanées, polyvalentes, conviviales et moins encadrées.

Dans le cadre du présent mandat, plusieurs visites des sites ont été effectuées afin de proposer une analyse pointue de la situation existante et des normes en vigueur concernant les équipements récréatifs. Cette démarche primordiale a permis d'établir des constats réalistes basés le plus souvent sur des normes applicables et d'apporter des solutions avantageuses aux représentants de la Ville et de la population. Nous tenons par contre à spécifier que le présent document n'est pas un plan directeur de parcs et espaces verts.

1.3 DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS

Équipements récréatifs

Le tableau suivant présente une définition des types d'équipements récréatifs les plus communs. Il présente également les types d'utilisateurs principaux pour chacun de ces équipements et les types de parcs où l'on peut, en théorie, les retrouver.

Afin de donner un portrait le plus juste possible de la situation existante, les équipements sportifs extérieurs (à caractère récréatif) suivants ont été considérés au même titre que les équipements récréatifs : patinoire, terrain de basketball, terrain de volleyball, terrain de tennis et parcs de planche à roulettes.

ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF

PRINCIPAUX UTILISATEURS

TYPE DE PARC

enfants

adolescents

adultes

âînés

voisinage

quartier

urbain



Module de jeux 0-5 ans : Ensemble de jeux composé de modules conçus pour développer l'équilibre, l'adresse et la motricité des enfants de 0 à 5 ans et dont les paliers sont généralement inférieurs à 1,2 m.



Module de jeux 6-12 ans : Ensemble de jeux composé de modules conçus pour développer l'équilibre, l'adresse et la motricité des enfants de 6 à 12 ans.



Aire de jeux libres: Aire de jeux contenant un minimum d'équipements non structurés qui permettent diverses activités (balançoires, balançoires à bascule, glissoires, jeux sur ressort, dômes géodésique, etc.).

✓				✓	✓	✓
✓		✓		✓	✓	✓
✓		✓		✓	✓	✓

ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF

PRINCIPAUX UTILISATEURS

TYPE DE PARC

enfants

adolescents

adultes

âînés

voisinage

quartier

urbain



Piscine extérieure: Bassin artificiel conçu pour être rempli d'eau et destiné à la natation et à la baignade. Cet équipement nécessite généralement un bâtiment de service et une aire de stationnement.



Pataugeoire: Bassin peu profond généralement aménagé dans des lieux publics et qui est réservé à la baignade de jeunes enfants. Cet équipement nécessite généralement des services et une aire de stationnement.

✓	✓	✓			✓	✓
✓					✓	✓

ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF

PRINCIPAUX UTILISATEURS

TYPE DE PARC

enfants

adolescents

adultes

ânés

voisinage

quartier

urbain



Aire de jeux d'eau: Série de jets d'eau disposés sur une surface rigide sans accumulation d'eau. Cet équipement nécessite généralement des services.



Plage pour baignade: Portion dégagée d'un rivage, de faible pente, constituée de sable ou de galets où l'on peut se baigner. Cet équipement nécessite généralement des services et une aire de stationnement.



Volleyball de plage: Ce sport est un dérivé du volley-ball et se joue en général à l'extérieur sur un terrain recouvert de sable. Cet équipement nécessite généralement une aire de stationnement.

✓					✓	✓
✓	✓	✓	✓			✓
	✓	✓			✓	✓

ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF

PRINCIPAUX UTILISATEURS

TYPE DE PARC

enfants

adolescents

adultes

âînés

voisinage

quartier

urbain



Terrain de tennis : Surface dure et séparé en deux par un filet servant à jouer au tennis. La ou les surfaces de jeu sont normoîns bienement clôturées. Cet équipement nécessite généralement des services et une aire de stationnement.



Patinoire extérieure : Une patinoire est une surface d'eau glacée ou une surface dure(4 saisons) sur laquelle on peut faire du patinage ou du hockey sur glace. Cet équipement nécessite généralement des services et une aire de stationnement.

	✓	✓	✓		✓	✓
✓	✓	✓			✓	✓

ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF

PRINCIPAUX UTILISATEURS

TYPE DE PARC

enfants

adolescents

adultes

âînés

voisinage

quartier

urbain



Piste de patin à roues alignées: Piste aménagée, généralement asphaltée où l'on pratique le patin à roues alignées.



Parc de planche à roulettes: lieu dédié à la pratique du « skateboard », du patin à roues alignées et du BMX. C'est un espace qui contient différents modules sur lesquels les utilisateurs peuvent rouler, glisser, sauter, etc...



Basketball extérieur : terrain rectangulaire de dimension variable recouvert d'Asphalte ou de poussière de pierres où à une ou aux deux extrémités du terrain se trouve un panier, formé par un anneau.

✓	✓	✓	✓		✓	✓
✓	✓				✓	✓
✓	✓				✓	✓

ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF

PRINCIPAUX UTILISATEURS

TYPE DE PARC

enfants

adolescents

adultes

ânés

voisinage

quartier

urbain



Terrain de jeu de fers: Terrain plus ou moins plat sur lequel deux équipes tentent d'atteindre un piquet planté dans le sol à l'aide de fers à cheval.



Aire d'exercice pour personnes âgées: Série de modules conçus pour développer l'équilibre, l'adresse et la motricité des ânés. Cet équipement se trouve généralement près d'une aire de stationnement.

		✓	✓		✓	
			✓		✓	

ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF

PRINCIPAUX UTILISATEURS

TYPE DE PARC

enfants

adolescents

adultes

âînés

voisinage

quartier

urbain



Pétanque: Terrain plat, composé de une ou plusieurs allées, sur lequel deux équipes de joueurs lancent des boules en métal en tentant de s'approcher le plus possible d'une petite boule en bois. Cet équipement nécessite généralement des services et une aire de stationnement.



Terrain pour jeu de palets : Surface plane et lisse, longue de 7 à 8 mètres et large d'au moins 1 mètre sur laquelle les joueurs lancent des palets plats en tentant de s'approcher le plus possible d'un autre palet plus petit. Cet équipement nécessite généralement des services et une aire de stationnement.



Plancher de danse: Surface lisse et rigide recouverte d'un pavillon ouvert. Cet équipement nécessite généralement des services et une aire de stationnement. Ces espaces sont communément appelé Kiosque.

			✓		✓	✓
			✓		✓	✓
			✓		✓	✓

ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF

PRINCIPAUX UTILISATEURS

TYPE DE PARC

enfants

adolescents

adultes

âînés

voisinage

quartier

urbain



Glissade sur neige: Pente aménagée pour la glissade.



Pente de ski alpin: Pentes généralement aménagées et balisées dont le dénivelé est accentué. Les remontées se font mécaniquement. Cet équipement nécessite généralement des services et une aire de stationnement.

✓		✓		✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓			✓

ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF	PRINCIPAUX UTILISATEURS				TYPE DE PARC		
	<i>enfants</i>	<i>adolescents</i>	<i>adultes</i>	<i>ânés</i>	<i>voisinage</i>	<i>quartier</i>	<i>urbain</i>



Piste de ski de fond: Sentiers enneigés de faible dénivellation et travaillés mécaniquement. Le point de départ de cet équipement se trouve généralement près d'une aire de stationnement.

✓	✓	✓	✓			✓

Parc de voisinage

Généralement, le parc de voisinage est de dimension restreinte. Ce type de parc est facilement accessible et à courte distance de marche pour la plupart des citoyens du quartier. Sa fonction est d'offrir à un bassin de population restreint des activités plutôt informelles. Il intègre des jeux pour enfants tels que balançoires, carrés de sable et jeux modulaires. C'est un lieu de promenade, de pique-nique, de lecture et de repos. Il n'offre pas nécessairement de stationnement car il répond davantage aux besoins du secteur immédiat. Il offre peu d'équipements sportifs et récréatifs, mais plus d'espaces libres gazonnés. Ce type de parc n'est pas conçu pour recevoir des équipements sportifs lourds.

Parc de quartier

Le parc de quartier est un espace récréatif multifonctionnel qui favorise la pratique d'activités autant spontanées que structurées. Il offre des espaces de stationnement et doit être facilement accessible. Une certaine partie du site peut être aménagée en parc de voisinage afin de desservir la population immédiate.

Cet espace peut requérir des ressources d'animation et d'encadrement. Le parc de quartier peut desservir une population de 4 000 à 10 000 personnes (selon les normes préétablies) et doit donc être aménagé de façon à recevoir des équipements plus lourds afin de pratiquer des activités de loisir plus structurées. On y retrouve généralement un bâtiment de services intégrant des toilettes, des abreuvoirs et du mobilier de parc.

Parc urbain

Le parc urbain dessert l'ensemble de la population de la ville. Sa fonction est de fournir des aménagements, des équipements et des encadrements nécessaires à la pratique d'activités de récréation, de repos, à caractère unique ou très spécifique. Afin de répondre à ces exigences, ce type de parc occupe de vastes superficies (10 à 200 hectares).

Certains secteurs des parcs urbains peuvent également être aménagés dans l'intention de desservir la population du quartier. C'est pourquoi nous le considérons au même titre que les parcs de quartier dans le cadre de ce plan directeur des équipements récréatifs.

Les aménagements et équipements présents dans ces parcs visent parfois, en plus des activités de loisirs hebdomadaires (organisées), la tenue de compétitions et d'événements spéciaux.

Rayon de desserte

Le rayon de desserte d'un parc est une distance de service théorique, ayant comme point central le parc en question et à l'intérieur de laquelle la population est desservie de manière adéquate selon les types d'activités associées au parc. Cette distance correspond à une distance de marche pour les usagers.

La norme en vigueur et généralement appliquée au Québec est un rayon de desserte de 0,4 km pour les parcs de voisinage et un rayon de desserte de 0,8 km pour les parcs de quartier. Les parcs urbains, riverains et les îlots de verdure ne sont pas définis par des rayons de desserte.



2 ARRONDISSEMENT DE BROMPTON

2.1 Généralités

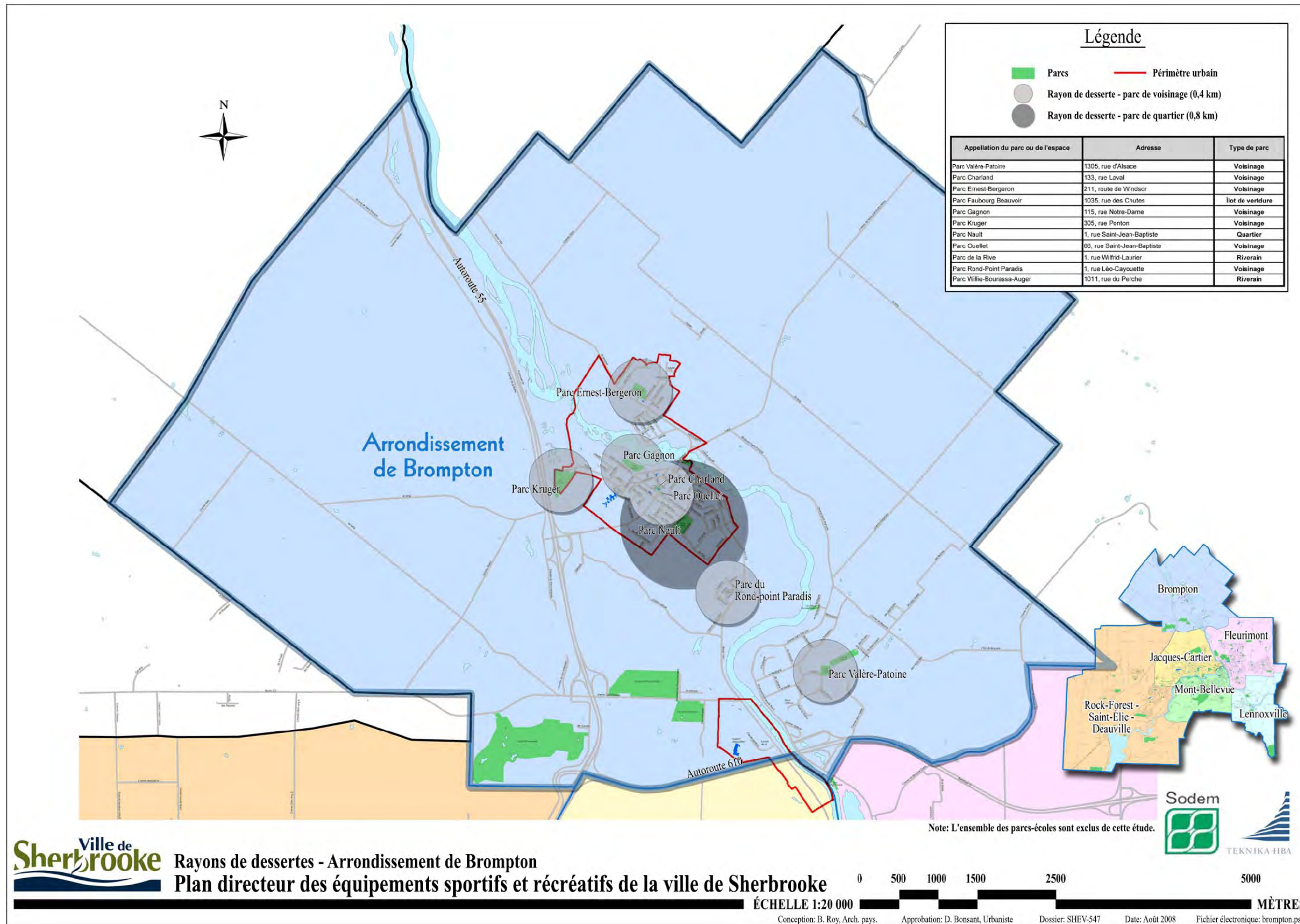
L'arrondissement de Brompton compte un total de onze parcs qui peuvent être classés de la façon suivante : sept parcs de voisinage, un parc de quartier, un îlot de verdure et deux parcs riverains. La carte « Rayons de desserte – arrondissement de Brompton » indique la localisation des sept parcs de voisinage et du parc de quartier ainsi que le rayon de desserte pour chacun des deux types de parcs.

De manière générale, la carte nous montre que l'arrondissement, et principalement le territoire à l'intérieur du périmètre urbain, est desservi de manière uniforme par son réseau de parcs.

Tel qu'indiqué à l'annexe 1 du présent rapport, l'arrondissement de Brompton est le moins peuplé avec une population de 6 030 personnes en 2006; toutes les données statistiques par unité de voisinage sont également disponibles dans cette annexe. Depuis 1996, l'arrondissement a connu une croissance modérée de 7,7 %. On remarque également que la population âgée de 55 ans et plus a augmenté au cours de la période 1996-2006 de 35 %. Les classes d'âge dans la population de l'arrondissement se répartissent actuellement de la façon suivante :

Population totale selon les groupes d'âge - Données-échantillon (20 %) - 2006				
groupe d'âge / Arrondissement	Brompton	(%)	Ville	(%)
0 à 4 ans	390	6,47%	7 445	5,15%
5 à 14 ans	875	14,51%	17 075	11,81%
15 à 24 ans	745	12,35%	21 905	15,15%
25 à 44 ans	1 645	27,28%	39 340	27,21%
45 à 59 ans	1 505	24,96%	32 060	22,17%
60 à 74 ans	610	10,12%	18 050	12,48%
75 ans et plus	265	4,39%	8 705	6,02%
TOTAL	6 030		144 595	

Le revenu familial médian en 2001 était de 57 934 \$ dans l'arrondissement de Brompton, c'est-à-dire le deuxième revenu le plus élevé pour l'ensemble des arrondissements; le revenu médian pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke étant pour sa part de 48 929 \$



2.2 Inventaire

Suite à l'inventaire réalisé aux mois d'août et septembre 2007, nous avons compilé les données qui nous ont permis de faire un bilan des équipements récréatifs disponibles dans l'arrondissement (voir tableau à la page suivante).

Il est à noter que l'inventaire a été effectué dans le cadre d'un plan directeur des équipements sportifs et récréatifs et non pas celui d'un plan directeur des parcs et espaces verts.

2.3 Constats relatifs aux équipements récréatifs de l'arrondissement de Brompton

L'arrondissement compte un total de trente-six équipements récréatifs dont l'usage de plus de la moitié est destiné aux enfants. Les équipements récréatifs sont répartis uniformément sur l'ensemble du territoire mais principalement regroupés à l'intérieur du périmètre urbain. L'ajout d'équipements dédiés à la population vieillissante sera à prévoir dans le futur. Si l'on considère une population de 6 030 habitants, l'arrondissement a un ratio de 6,0 équipements récréatifs par tranche de 1 000 habitants. Considérant une moyenne de 2,9 équipements récréatifs par habitant pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke, l'arrondissement de Brompton arrive au premier rang des six arrondissements.

2.4 Constats par parc

Parc Valère-Patoine

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'extérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur rural de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué d'adultes entre 30 et 54 ans. Les familles sont les principaux utilisateurs du parc (enfants).

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs (modules de jeux 0-5 ans et 6-12 ans et aire de jeux libres) ainsi qu'une patinoire, une surface glacée, un panier de pratique de basketball et un terrain de volleyball dont les utilisateurs types sont les enfants et les adolescents.

4. Constats

- a) Les équipements présents correspondent en partie au type de parc, les équipements sportifs présents sont d'ordinaire plutôt associés aux parcs de quartier.
- b) Les équipements présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la grande superficie des lots de ce secteur rural de l'arrondissement, ce parc de voisinage dessert peu d'utilisateurs à distance de marche.

Parc Charland

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc se situe dans le secteur centre-ville de l'arrondissement de Brompton.

- c) Ce parc est à l'intérieur du réseau de parcs de l'arrondissement, voisin des parcs Ouellet et Gagnon et à l'intérieur du rayon de desserte du parc de quartier Nault.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle autour du parc est principalement constitué de jeunes familles et de personnes âgées qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage ne possède aucun équipement récréatif mais possède par contre 3 terrains de tennis. Il se situe, également, directement à côté du parc Ouellet qui possède deux équipements récréatifs (aire de jeux libres et jeu de palets).
- b) Ce parc est dédié uniquement à la pratique du tennis.

4. Constats

- a) Les équipements présents correspondent au type de parc.
- b) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible compte tenu que trois terrains de tennis occupent l'ensemble du site.
- c) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc et considérant l'équipement spécialisé qu'on y retrouve, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Ernest-Bergeron

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- 1 Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et de personnes âgées qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs (module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres) ainsi qu'une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants et les adolescents.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent en partie à la population résidant en périphérie du parc, les personnes âgées étant, pour leur part, moins bien desservies.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux personnes âgées dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la grande superficie des lots de ce secteur rural de l'arrondissement, ce parc de voisinage dessert peu d'utilisateurs à distance de marche.

Parc Faubourg Beauvoir

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible compte tenu de sa vocation.

Parc Gagnon

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc se situe en bordure du secteur centre-ville de l'arrondissement de Brompton, il dessert ainsi un grand nombre d'utilisateurs.
- c) Ce parc est à l'intérieur du réseau de parcs de l'arrondissement, voisin des parcs Ouellet et Charland et à l'intérieur du rayon de desserte du parc de quartier Nault.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et de personnes âgées qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage ne possède aucun équipement récréatif, et un parc de planche à roulettes dont les utilisateurs types sont les adolescents.

4. Constats

- a) Les équipements présents correspondent au type de parc.
- b) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible.
- c) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Kruger

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à la limite du périmètre urbain.
- b) Ce parc se situe en bordure de l'autoroute 55, dans un secteur éloigné, ce qui le rend peu accessible à distance de marche.
- c) Le parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et de personnes âgées qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède quatre équipements récréatifs (piscine extérieure, pataugeoire (relocalisation à l'étude) et aire de jeux libres dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les adultes.

4. Constats

- a) Les équipements présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à une partie de la population résidant en périphérie du parc, les personnes âgées étant, pour leur part, moins bien desservies.

- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs nécessitant la présence d'un bâtiment de service et d'un stationnement est possible.
- d) Compte tenu de la situation géographique de ce parc de voisinage, peu d'utilisateurs à distance de marche sont desservis.

Parc Nault

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité des parcs Ouellet, Gagnon et Charland.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et de personnes âgées qui sont de grands utilisateurs des parcs de quartier et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède sept équipements récréatifs (module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres, deux jeux de palets, terrain de pétanque et piste de patin à roues alignées) ainsi qu'un terrain de basketball, un anneau de glace et deux terrains de volleyball.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs répondent aux besoins de toutes les tranches d'âge et, combinés aux nombreux équipements sportifs, ils font du parc Nault un parc qui dessert bien la population de l'arrondissement de Brompton.
- c) Le développement futur, en termes d'équipements récréatifs, est possible dans la partie sud du parc.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Ouellet

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc se situe dans le secteur centre-ville de l'arrondissement de Brompton.
- c) Ce parc est à l'intérieur du réseau de parcs de l'arrondissement, voisin des parcs Charland et Gagnon et à l'intérieur du rayon de desserte du parc de quartier Nault.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et de personnes âgées qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède deux équipements récréatifs (aire de jeux libres, et jeu de palets dont les utilisateurs types sont les enfants et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.
- d) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible.

Parc de la Rive

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible compte tenu de sa vocation culturelle.

Parc Rond-point Paradis

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'extérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué d'adultes entre 45 et 65 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède deux équipements récréatifs (aire de jeux libres et jeu de fers) ainsi qu'un terrain de volleyball dont les utilisateurs types sont les enfants, adolescents et les adultes.

4. Constats

- a) L'aire de jeux libres présente correspond au type de parc, le jeu de fers ainsi que le terrain de volleyball, relativement bruyant, est d'ordinaire plutôt associé aux parcs de quartier.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à une partie de la population résidant en périphérie du parc, les personnes âgées étant, pour leur part, moins bien desservies.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux enfants dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la grande superficie des lots de ce secteur résidentiel de l'arrondissement, ce parc de voisinage dessert peu d'utilisateurs à distance de marche.

Parc Willie-Bourassa-Auger

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

2.5 Forces et faiblesses

Niveau de desserte de l'arrondissement de Brompton en équipements récréatifs

- De manière générale, les équipements récréatifs sont bien utilisés. Plusieurs des équipements sont désuets et pourraient être remplacés par des équipements récréatifs qui sont absents du territoire de l'arrondissement de Brompton.
- Des équipements récréatifs pourraient être ajoutés aux parcs Gagnon et Kruger car ils possèdent des stationnements et des bâtiments de service.

Pertinence des équipements récréatifs par type de population desservie

- Le secteur le plus fortement densifié se retrouve à l'intérieur du périmètre urbain. On trouve également une forte proportion de la population dans le secteur au nord de la rivière Saint-François. Sa densité est par contre moins forte car il est situé dans un secteur rural de l'arrondissement.
- On remarque que le pourcentage de jeunes familles est plus élevé dans l'arrondissement de Brompton que pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke. À l'inverse, le pourcentage de personnes âgées est plus faible que pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke.

Localisation des espaces et équipements récréatifs

- Considérant un rayon de desserte de 0,4 km (norme en vigueur généralement appliquée au Québec), une grande proportion du territoire développé et habité de l'arrondissement de Brompton est adéquatement desservie par les sept parcs de voisinage.
- On retrouve un parc de quartier dans l'arrondissement de Brompton, le parc Nault. Il est situé au centre de l'arrondissement et si l'on considère un rayon de desserte de 0,8 km, le secteur urbain se trouve adéquatement desservie. Cependant, considérant la faible population de l'arrondissement à l'extérieur de son périmètre urbain un parc de quartier est suffisant.

Potentiel de développement des équipements récréatifs

- Selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI), les zones prioritaires de développement, pour les dix à quinze prochaines années; de l'arrondissement de Brompton se situent toutes à l'intérieur du périmètre urbain.

Sécurité des équipements

- La majorité des jeux ainsi que les aires d'amortissement sous les équipements de jeux répondent aux normes de sécurité actuellement en vigueur. Par contre, les parcs Kruger et Rond-point Paradis seront à mettre à niveau (*Children's playscapes and equipment CAN/CSA-Z614-F03*).



3 ARRONDISSEMENT DE FLEURIMONT

3.1 Généralités

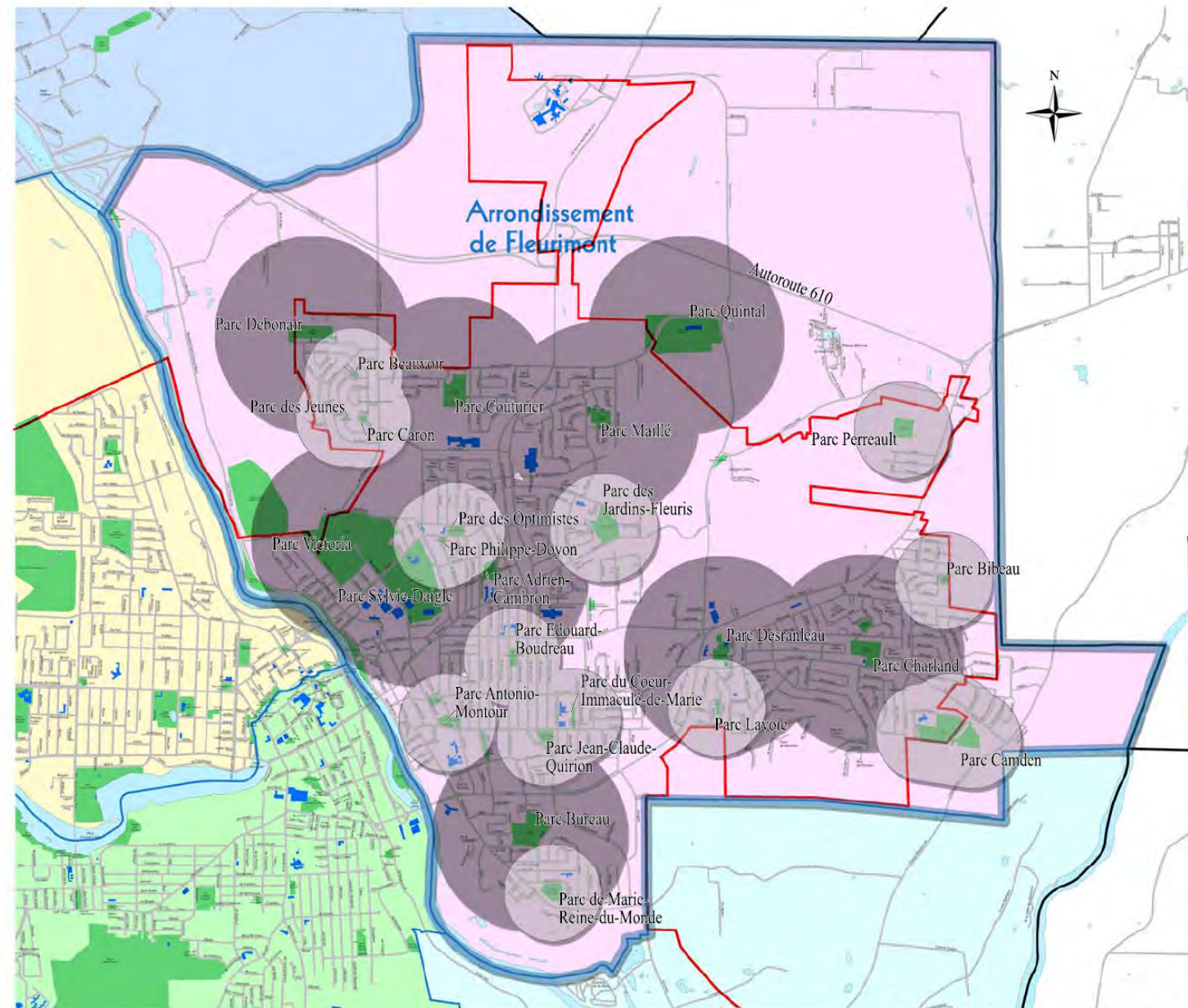
L'arrondissement de Fleurimont compte un total de trente-quatre parcs qui peuvent être classés de la façon suivante : quinze parcs de voisinage, six parcs de quartier, trois parcs urbains, quatre îlots de verdure et cinq parcs riverains. La carte « Rayons de desserte – arrondissement de Fleurimont » indique la localisation des quinze parcs de voisinage et des six parcs de quartier ainsi que le rayon de desserte pour chacun des deux types de parcs.

De manière générale, la carte nous indique que l'arrondissement et principalement le territoire à l'intérieur du périmètre urbain, est desservi de manière uniforme par son réseau de parcs.

Tel qu'indiqué à l'annexe 1 du présent document, l'arrondissement de Fleurimont est le plus peuplé de la municipalité de Sherbrooke avec une population de 39 270 personnes en 2006; toutes les données statistiques par unité de voisinage sont également disponibles dans cette annexe. Depuis 1996, l'arrondissement a connu une croissance modérée de 7,7 %. On remarque également que la population âgée de 55 ans et plus a augmenté au cours de la période 1996-2006 de 33 %. Les classes d'âge dans la population de l'arrondissement se répartissent actuellement de la façon suivante :

Population totale selon les groupes d'âge - Données-échantillon (20 %) - 2006				
groupe d'âge / Arrondissement	Fleurimont	(%)	Ville	(%)
0 à 4 ans	1 845	4,70%	7 445	5,15%
5 à 14 ans	4 240	10,80%	17 075	11,81%
15 à 24 ans	6 350	16,17%	21 905	15,15%
25 à 44 ans	9 830	25,03%	39 340	27,21%
45 à 59 ans	9 145	23,29%	32 060	22,17%
60 à 74 ans	5 240	13,34%	18 050	12,48%
75 ans et plus	2 595	6,61%	8 705	6,02%
TOTAL	39 270		144 595	

Le revenu familial médian en 2001 était de 46 747 \$ dans l'arrondissement de Fleurimont, c'est-à-dire le deuxième revenu le moins élevé pour l'ensemble des arrondissements, le revenu médian pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke étant pour sa part de 48 929 \$.



Note: L'ensemble des parcs-écoles sont exclus de cette étude.

Légende

- Parcs
- Périmètre urbain
- Rayon de desserte - parc de voisinage (0,4 km)
- Rayon de desserte - parcs de quartier et urbain (0,8 km)

Appellation du parc ou de l'espace	Adresse	Type de parc
Adrien-Cambrou	365, 10e Avenue Nord	Quartier
Antonio-Montour	375, rue Murray	Voisinage
Beauvoir	Rue du Parc Beauvoir	Voisinage
Bibeau	Rues Boudreau & Nadreau	Voisinage
Bureau	925, rue Walsh	Quartier
Camden	Rue du Châteaueau	Voisinage
Caron	Rue Lindbergh	Voisinage
Quintal	1671, chemin Duplessis	Urbain
Charland	2551, chemin Galvin	Quartier
Cœur-Immaculé-de-Marie	1055, rue Chailfoux	Voisinage
Couturier	925, rue Louise	Quartier
De la Saint-François	215, boul. St-François nord	Riverain
Debonair	Rue de la Caravelle	Quartier
Des Jeunes	Rue des Jeunes	Voisinage
Des Jardins-Fleuris	1241, rue Papineau	Voisinage
Des Optimistes	565, rue Terril	Voisinage
Desranleau	1731, chemin Galvin	Quartier
Dolor-Bion	289, rue du Conseil	lot de verdure
Du Mans/Sen	Boul. St-François nord	Riverain
Ducharme	Rue Manque	lot de verdure
Édouard-Boudreau	80, 10e Avenue nord	Voisinage
Jean-Claude-Quirion	Rues Chailfoux & Lavergne	Voisinage
Jeffrey-Gingras	Boul. St-François nord	Riverain
Laurie	rue Wilfrid	Voisinage
Maillé	Rue des Lys	Quartier
Marais de la St-François	rue St-François Nord & Lévesque	Riverain
Marie-Reine-du-Monde	Rue Marie-Reine	Voisinage
Perrault	Rue Emmanuel	Voisinage
Philippe-Desranleau	Rue Chailfoux	lot de verdure
Philippe-Doyon	rues Terril-rossington-Triest	Voisinage
Pompière du Bicentenaire	18e Avenue nord	lot de verdure
Roger-Lethaill	Accès chemin Lethaill & rue King Est	Riverain
Sylvie-Daigle	340, rue du Cégep	Urbain
Victoria	750, rue du Cégep	Urbain



Rayons de dessertes - Arrondissement de Fleurimont
Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la ville de Sherbrooke



Conception: B. Roy, Arch. pays. Approbation: D. Bonsant, Urbaniste Dossier: SHEV-547 Date: Août 2008 Fichier électronique: fleurimont.psd



3.2 Inventaire

Suite à l'inventaire réalisé aux mois d'août et septembre 2007, nous avons compilé les données qui nous ont permis de faire un bilan sur les équipements récréatifs disponibles dans l'arrondissement (voir tableau à la page suivante).

Il est à noter que l'inventaire a été effectué dans le cadre d'un plan directeur des équipements sportifs et récréatifs et non pas d'un plan directeur des parcs et espaces verts.

3.3 Constats relatifs aux équipements récréatifs de l'arrondissement de Fleurimont

L'arrondissement compte un total de cent un équipements récréatifs, plus de la moitié étant destinés aux enfants et aux adolescents. Les équipements récréatifs sont répartis uniformément sur l'ensemble du territoire. L'ajout d'équipements dédiés à la population vieillissante sera à prévoir dans le futur. Si l'on considère une population de 39 270 habitants, l'arrondissement a un ratio de 2,6 équipements récréatifs par tranche de 1 000 habitants. Considérant une moyenne de 2,9 équipements récréatifs par habitants pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke, l'arrondissement de Fleurimont arrive au sixième rang des six arrondissements.

3.4 Constats par parc

Parc Adrien-Cambron

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel et historique de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité des parcs de voisinage des Optimistes et Philippe-Doyon et du parc urbain Sylvie-Daigle.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et de personnes âgées qui sont de grands utilisateurs des parcs de quartier et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède trois équipements récréatifs (aires de jeux libres, terrain de pétanque et jeu de palets (shuffleboard)) ainsi que trois terrains de tennis un panier de pratique de basketball, deux patinoires et une surface glacée. Il se situe également près des écoles primaires Laporte et Sainte-Famille qui possèdent de nombreux équipements récréatifs pour les enfants.

4. Constats

- a) Les équipements présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements répondent aux besoins de toutes les tranches d'âge et combinés aux équipements sportifs, ils font du parc Adrien-Cambron un parc qui dessert bien la population de l'arrondissement de Fleurimont.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible compte tenu de l'espace disponible insuffisant.
- d) Compte tenu de sa localisation avantageuse, ce parc dessert un grand nombre d'utilisateurs.

Parc Antonio-Montour

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc comprend toutes les catégories d'âge: des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs : aire de jeux libres, terrain de pétanque et aire d'exercice pour personnes âgées ainsi que 3 terrains de tennis dont les utilisateurs types sont les enfants, les adultes et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent en partie au type de parc, puisque l'aire de jeux pour personnes âgées est d'ordinaire plutôt associée aux parcs de quartier.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux personnes âgées dans ce secteur de l'arrondissement. Cependant, la topographie pourrait limiter la capacité de développement.

Parc Beauvoir

Il n'y a plus aucun équipement à l'intérieur de cet espace, sa classification devra être révisée.

Parc Bibeau

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain, à l'extrémité est de l'arrondissement.

- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles, qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs, et d'adultes.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs : module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres, dont les utilisateurs types sont les enfants.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante étant, pour sa part, plutôt moins bien desservie.
- c) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.
- d) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible. Il est nécessaire de revoir et de consolider les équipements présents dans ce parc.

Parc Bureau

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité des parcs de voisinage Marie-Reine-du-Monde et Jean-Claude-Quirion.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué d'adultes entre 45 et 65 ans et de personnes âgées qui sont de grands utilisateurs des parcs de quartier et des

équipements récréatifs. Les usagers sont par contre les utilisateurs des terrains de balles et de soccer.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède deux équipements récréatifs (module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres) ainsi qu'une patinoire permanente 4 saisons, une surface glacée, un terrain de volleyball et un panier de basketball dont les utilisateurs types sont les enfants et les adolescents.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à une partie de la population résidant en périphérie du parc, les personnes âgées étant, pour leur part, plutôt moins bien desservies.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux personnes âgées dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Camden

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à cheval sur la limite du périmètre urbain, à la limite sud-est de l'arrondissement.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Charland.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles, qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs, ainsi que d'adultes entre 40 et 55 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage ne possède aucun équipement récréatif.
- b) Ce parc se situe près d'une école qui possède de nombreux équipements récréatifs pour les enfants.

4. Constats

- a) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux enfants et aux personnes âgées dans ce secteur de l'arrondissement.
- b) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Caron

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité des parcs de voisinage des Jeunes et Beauvoir et du parc de quartier Debonair.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué d'enfants et de jeunes familles qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède un équipement récréatif (aire de jeux libres) dont les utilisateurs types sont les enfants.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif présent correspond à la population résidant en périphérie du parc.

- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est limité. La classification de cet espace devrait être identifiée comme îlot de verdure, cependant, compte tenu de ces acquis, son statut est conservé.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Quintal

1. Localisation

- a) Ce parc urbain se situe à l'extérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur rural de l'arrondissement à environ 1 000 m d'un secteur résidentiel.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles qui sont de grands utilisateurs des parcs et des équipements récréatifs.
- b) Ce parc urbain dessert l'ensemble de la population de la ville.

3. Équipements

- a) Ce parc urbain possède trois équipements récréatifs (module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans et plancher de danse).

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs répondent aux besoins de toutes les tranches d'âge et combinés aux nombreux équipements sportifs, ils font du parc Quintal un parc qui dessert bien la population de l'arrondissement de Fleurimont et de l'ensemble de la ville.
- c) Le développement futur, en termes d'équipements récréatifs, est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible.
- d) Compte tenu de la localisation de ce parc urbain, près de l'autoroute 610, un grand nombre d'utilisateurs de la région est desservi.

Parc Charland

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité des parcs de voisinage Camden et Bibeau et du parc de quartier Desranleau.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles, qui sont de grands utilisateurs des parcs de quartier et des équipements récréatifs, ainsi que d'adultes.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède trois équipements récréatifs : module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres ainsi que deux terrains de tennis, une patinoire permanente 4 saisons et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les adultes.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante étant par contre plutôt moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Cœur-Immaculé-de-Marie

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.

- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage Jean-Claude-Quirion.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc comprend toutes les catégories d'âge: des enfants, des adultes et des personnes âgées.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs : piscine extérieure, pataugeoire et aire de jeux libres ainsi qu'une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les jeunes familles.
- b) Ce parc se situe près d'une école qui possède de nombreux équipements récréatifs pour les enfants.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent en partie au type de parc, la piscine extérieure est plutôt associée aux parcs de quartier et urbain.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Couturier

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est à l'intérieur du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles, qui sont de grands utilisateurs des parcs de quartier et des équipements récréatifs, et d'adultes entre 40 et 54 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède deux équipements récréatifs : module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres ainsi que deux terrains de tennis, une patinoire permanente 4 saisons et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les adultes.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible.
- d) Compte tenu de la localisation de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc de la Saint-François

Parc riverain possédant deux équipements récréatifs : jeux libres et jeu de fers Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible mais pour ce faire, sa classification devra être révisée.

Parc Debonair

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité des parcs de voisinage des Jeunes et Beauvoir.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles, qui sont de grands utilisateurs des parcs de quartier et des équipements récréatifs, ainsi que d'adultes entre 40 et 54 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède trois équipements récréatifs : module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres, jeu de fers ainsi que deux terrains de tennis, une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les adultes.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible.
- d) Compte tenu de la localisation de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc des Jeunes

Cet îlot de verdure à été reclassé car il n'y a aucun d'équipement récréatif. Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible mais pour ce faire, sa classification devra être révisée.

Parc des Jardins-Fleuris

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de haute densité de l'arrondissement.
- c) Ce parc est à l'intérieur du réseau de parcs de l'arrondissement

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et de personnes âgées qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs : module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres ainsi qu'une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants et les adolescents.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent en partie à la population résidant en périphérie du parc, les personnes âgées étant pour leur part plutôt moins bien desservies.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux personnes âgées dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel de haute densité, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc des Optimistes

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage Philippe-Doyon, du parc de quartier Adrien-Cambron et des parcs urbains Sylvie-Daigle et Victoria.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède deux équipements récréatifs : piscine extérieure et pataugeoire dont les utilisateurs types sont les enfants et les adultes.
- b) Ce parc se situe près d'une école qui possède de nombreux équipements récréatifs pour les enfants.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent en partie au type de parc, la piscine extérieure étant plutôt associée aux parcs de quartier et urbains.

- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Desranleau

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé près d'un secteur résidentiel de l'arrondissement en bordure des axes commerciaux King est et Galt.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage Lavoie.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles, qui sont de grands utilisateurs des parcs de quartier et des équipements récréatifs, ainsi que d'adultes.
- b) Ce parc est très utilisé par les étudiants de l'école Desranleau.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède deux équipements récréatifs : terrain de pétanque et jeu de pétanque ainsi qu'une patinoire, une surface glacée, deux terrains de tennis, un parc de planche à roulettes et deux terrains de volleyball dont les utilisateurs types sont les enfants les adolescents et les personnes âgées.
- b) Ce parc se situe à côté de l'école Desranleau qui possède de nombreux équipements récréatifs.

4. Constats

- a) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible, il est dédié principalement aux équipements sportifs.

- b) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, près d'axes routiers majeurs, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Dolor-Biron

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible compte tenu de sa vocation.

Parc Du Mena'Sen

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible compte tenu de sa vocation.

Parc Ducharme

Îlot de verdure possédant un équipement récréatif, aire de jeux libres. Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible, mais pour ce faire, sa classification devra être révisée.

Parc Édouard-Boudreau

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Adrien-Cambron.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc comprend toutes les catégories d'âge: des enfants, des adultes et des personnes âgées.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède un équipement récréatif (une aire de jeux libres) ainsi que deux terrains de tennis et un terrain de basketball dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les adultes.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif présent correspond en partie à la population résidant en périphérie du parc, les personnes âgées sont par contre plutôt moins bien desservies.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible compte tenu de l'espace disponible insuffisant.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Jean-Claude Quirion

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage du Cœur-Immaculé-de-Marie.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc comprend toutes les catégories d'âge: des enfants, des adultes et des personnes âgées.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage ne possède aucun équipement récréatif.

4. Constats

- a) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est impossible.
- b) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Jeffrey-Gingras

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible compte tenu de sa vocation.

Parc Lavoie

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Desranleau.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles, qui sont de grands utilisateurs des parcs de quartier et des équipements récréatifs, ainsi que d'adultes.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède deux équipements récréatifs, module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres dont les utilisateurs types sont les enfants.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante est par contre plutôt moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Maillé

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est à l'intérieur du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles, qui sont de grands utilisateurs des parcs de quartier et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède trois équipements récréatifs : module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres et jeu de palets (shuffleboard) ainsi que deux terrains de tennis, une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible.
- d) Compte tenu de la localisation de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Marais de la St-François

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible compte tenu de sa vocation.

Parc Marie-Reine-du-Monde

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Bureau.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles, qui sont de grands utilisateurs des parcs de quartier et des équipements récréatifs, ainsi que d'adultes.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède un seul équipement récréatif (une aire de jeux libres) et un panier de basketball dont les utilisateurs types sont les enfants et les adolescents; il se situe également près d'une école qui possède de nombreux équipements récréatifs pour les enfants.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif présent correspond à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Perreault

Parc de voisinage projeté ne possédant aucun équipement récréatif.

Parc Philippe-Desranleau

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible. Pour ce faire, sa classification devra cependant être révisée.

Parc Philippe-Doyon

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage des Optimistes, du parc de quartier Adrien-Cambron et des parcs urbains Sylvie Daigle et Victoria.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède un seul équipement récréatif : une aire de jeux libres dont les utilisateurs types sont les enfants.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif présent correspond à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est impossible compte tenu du manque d'espace disponible.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Promontoire du Bicentenaire

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible compte tenu de sa vocation.

Parc Roger-Lacharité

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible compte tenu de sa vocation.

Parc Sylvie-Daigle

1. Localisation

- a) Ce parc urbain se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel et institutionnel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité des parcs de voisinage des Optimistes et Philippe Doyon, du parc de quartier Adrien-Cambron et du parc urbain Victoria.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes adultes qui sont de grands utilisateurs des parcs.
- b) Ce parc urbain dessert l'ensemble de la population de la ville.

3. Équipements

- a) Ce parc urbain ne possède aucun équipement récréatif.

4. Constats

- a) Le développement futur, en termes d'équipements récréatifs, est impossible dans ce parc compte tenu de son statut particulier (vocation sportive).
- b) Compte tenu de la localisation de ce parc urbain, près d'un axe majeur, un grand nombre d'utilisateurs de la région est desservi.

Parc Victoria

1. Localisation

- a) Ce parc urbain se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel et institutionnel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité des parcs de voisinage des Optimistes et Philippe Doyon, du parc de quartier Adrien-Cambron et du parc urbain Sylvie Daigle.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué d'enfants, d'adolescents et de personnes âgées qui sont de grands utilisateurs des parcs.
- b) Ce parc urbain dessert l'ensemble de la population de la ville.

3. Équipements

- a) Ce parc urbain possède onze équipements récréatifs : piscine extérieure, pataugeoire, module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans, deux aires de jeux libres, terrain de pétanque, jeu de palets, glissade sur neige, plancher de danse et jeux d'eau.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.

- b) Les équipements récréatifs répondent aux besoins de toutes les tranches d'âge et combinés aux équipements sportifs, ils font du parc Victoria un parc qui dessert bien la population de l'arrondissement de Fleurimont et de l'ensemble de la ville.
- c) Le développement futur, en termes d'équipements récréatifs, est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible. Cependant, la présence du boisé en limite la capacité de développement.
- d) Compte tenu de la localisation de ce parc urbain, près d'un axe majeur, un grand nombre d'utilisateurs de la région est desservi.

3.5 Forces et faiblesses

Niveau de desserte de l'arrondissement en équipements récréatifs

- o Des quinze parcs de voisinage présents sur le territoire de l'arrondissement Fleurimont, le tiers ne possède aucun équipement récréatif. Il s'agit du parc Beauvoir qui devrait être redéfini comme îlot de verdure, du parc Candem qui est, en 2008, boisé sur son ensemble, du parc Perreault qui, en 2008, n'est pas construit et du parc Jean-Claude Quirion. Ceci a pour effet de réduire encore plus la desserte de parcs de voisinage pour l'arrondissement de Fleurimont.
- o De manière générale, les équipements récréatifs sont peu nombreux dans l'ensemble des parcs de voisinage, l'accent étant mis sur les équipements sportifs. La majorité des équipements présents sont de type module de jeux et jeux libres, et sont, par contre, bien utilisés par les enfants et les jeunes familles.
- o Les parcs de quartier de l'arrondissement Fleurimont possèdent peu d'équipement récréatif en général, l'accent étant mis sur les équipements sportifs qui, pour leur part, sont présents en grand nombre. Ainsi, on constate notamment que le parc Desranleau ne possède aucun équipement récréatif, il se situe par contre près d'une école qui possède de nombreux équipements récréatifs. On retrouve principalement, parmi les différents parcs de quartier, des modules de jeux 0-5 ans, des modules de jeux 6-12 ans et des aire de jeux libres. Ces équipements, combinés aux équipements sportifs, répondent principalement aux besoins des jeunes familles.

Pertinence des équipements récréatifs par type de population desservi

- Les secteurs les plus fortement densifiés se retrouvent à l'intérieur du périmètre urbain, qui est l'endroit où l'on retrouve le plus d'équipements récréatifs.
- La grande majorité des équipements récréatifs est présentement destinée aux jeunes familles. Avec le vieillissement de sa population, l'arrondissement de Fleurimont devra modifier ses équipements afin de répondre aux besoins récréatifs de sa clientèle.

Localisation des espaces et équipements récréatifs

- Considérant un rayon de desserte de 0,4 km (norme en vigueur généralement appliquée au Québec), une grande proportion du territoire développé et habité de l'arrondissement de Fleurimont, n'est pas bien desservie par les parcs de voisinage. Cependant, considérant la présence des nombreux parcs de quartier et urbains, l'arrondissement dessert bien sa population.
- On retrouve sept parcs de quartier et trois parcs urbains dans l'arrondissement de Fleurimont. Si l'on considère un rayon de desserte de 0,8 km, une proportion considérable du territoire est adéquatement desservie par les parcs de quartier. Considérant la forte population de l'arrondissement, ces sept parcs sont nécessaires afin de répondre adéquatement aux besoins de la population.

Potentiel de développement des équipements récréatifs

- De manière générale. Il faudrait élargir et diversifier les équipements récréatifs des parcs de quartier permettant ainsi d'atteindre les diverses clientèles de la ville (jeunes familles, personnes âgées, etc.).
- L'arrondissement de Fleurimont compte parmi les arrondissements qui connaîtront la plus forte croissance de développement au cours des prochaines années. Selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI), les zones prioritaires de développement, pour les dix à quinze prochaines années, dans l'arrondissement de Fleurimont se situent principalement dans les secteurs du chemin Galvin, du chemin Duplessis et près du CHUS Fleurimont.

Sécurité des équipements

- La majorité des jeux ainsi que des aires d'amortissement sous les équipements de jeux répondent aux normes de sécurité actuellement en vigueur (Children's playscapes and equipment CAN/CSA-Z614-F03). Certains équipements désuets seraient par contre à remplacer dans les parcs Adrien-Cambron (jeu de palets), Antonio-Montour (exerciseurs extérieur), Charland (balançoires) et Debonair (aire de jeux libres).



4 ARRONDISSEMENT DE JACQUES-CARTIER

4.1 Généralités

L'arrondissement de Jacques-Cartier compte un total de vingt-huit parcs qui peuvent être classés de la façon suivante : neuf parcs de voisinage, trois parcs de quartier, neuf îlots de verdure, quatre parcs riverains et trois parcs urbains. La carte « Rayons de desserte – arrondissement de Jacques-Cartier » indique la localisation des neuf parcs de voisinage et des trois parcs de quartier ainsi que le rayon de desserte pour chacun des deux types de parcs.

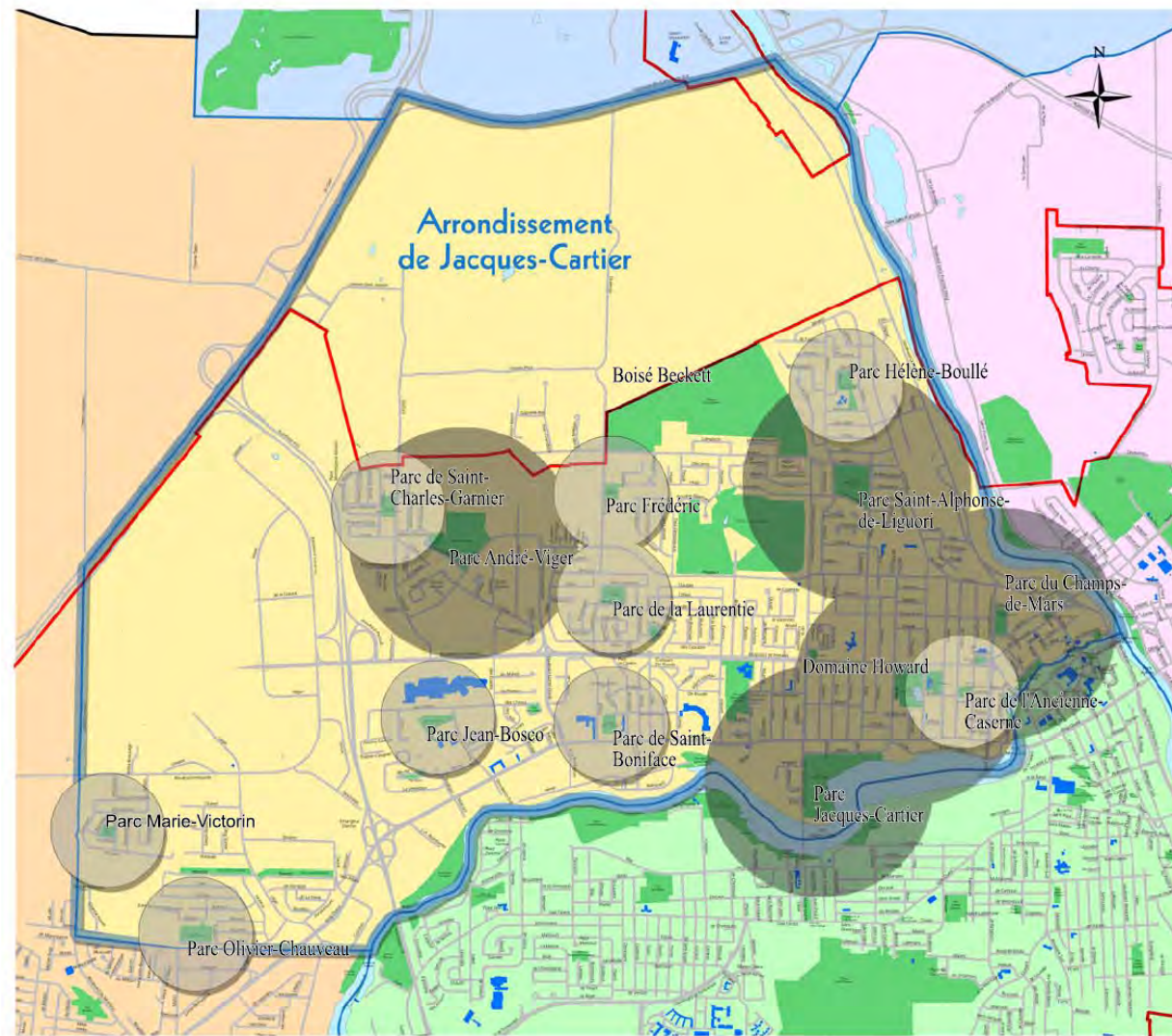
De manière générale, la carte nous indique que l'arrondissement et principalement le territoire à l'intérieur du périmètre urbain, est desservi de manière uniforme par son réseau de parcs.

Tel qu'indiqué à l'annexe 1 du présent rapport, l'arrondissement de Jacques-Cartier est un de ceux les plus peuplés avec une population de 31 135 personnes en 2006; toutes les données statistiques par unité de voisinage sont également disponibles dans cette annexe. Depuis 1996, l'arrondissement a connu une croissance modérée de 9,6 %. On remarque également que la population âgée de 55 ans et plus a augmenté au cours de la période 1996-2006 de 56 %. Les classes d'âge dans la population de l'arrondissement se répartissent actuellement de la façon suivante :

Population totale selon les groupes d'âge - Données-échantillon (20 %) - 2006				
groupe d'âge / Arrondissement	Jacques-Cartier	(%)	Ville	(%)
0 à 4 ans	1 200	3,85%	7 445	5,15%
5 à 14 ans	3 120	10,02%	17 075	11,81%
15 à 24 ans	4 250	13,65%	21 905	15,15%
25 à 44 ans	7 715	24,78%	39 340	27,21%
45 à 59 ans	7 070	22,71%	32 060	22,17%
60 à 74 ans	4 775	15,34%	18 050	12,48%
75 ans et plus	2 995	9,62%	8 705	6,02%
TOTAL	31 135		144 595	

Le revenu familial médian en 2001 était de 54 439 \$ dans l'arrondissement de Jacques-Cartier, c'est-à-dire le quatrième revenu le plus élevé pour l'ensemble des arrondissements; le revenu médian pour la ville de Sherbrooke étant pour sa part de 48 929 \$.

L'arrondissement de Jacques-Cartier compte parmi les arrondissements qui connaîtront la plus forte croissance de développement au cours des prochaines années.



Note: L'ensemble des parcs-écoles sont exclus de cette étude.

Légende

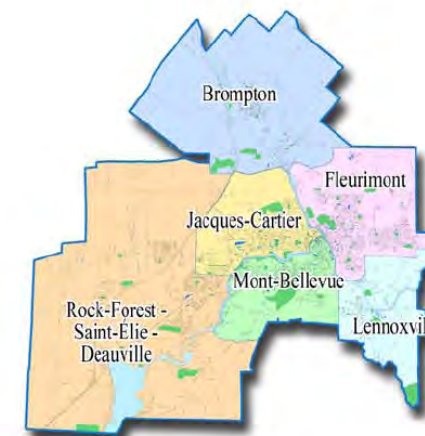
Parcs

Rayon de desserte - parc de voisinage (0,4 km)

Rayon de desserte - parcs de quartier et urbain (0,8 km)

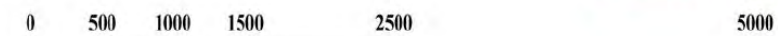
Périmètre urbain

Appellation du parc ou de l'espace	Adresse	Type de parc
André-Viger	3276, rue Richard	Quartier
Antonio-Barrette	Rue Barrette	lot de verdure
Bel-Air	Rue el-Air	lot de verdure
Belvédère Koutek	Près de la rue Cliff	Riverain
Bois Beckett	Rue Beckett	Urbain
Bosé de la Sauvagine	Extrémité sud de la rue J.A. Bombardier	Riverain
Ancienne-Caserne	Rue de London	Voisinage
De Liège	Rue Liège	lot de verdure
Albany-Charest	Rue Deschênes	lot de verdure
Du Champs-de-Mars	516, rue Moore	Quartier
Domaine-Howard	1300, boul. de Portland	Urbain
Frédéric	Rue Duvernay	Voisinage
Gorge de la Magog	Rue Richmond	Riverain
Hélène-Boullé	Rue Simard	Voisinage
Jacob-Nicol	Intersection Jacques-Cartier et Portland	lot de verdure
Jacques-Cartier	400, rue Marchant	Urbain
James-Simpson-Mitchell	318, rue Moore	lot de verdure
Jean-Bosco	Rue Don-Bosco Nord	Voisinage
Laurence	Intersection Laurentie et Mortmagry	Voisinage
Marie-Victorin	2550, rue Madaskik	Voisinage
Olivier-Chauveau	4445, rue Chauveau	Voisinage
Place Niktotel	Rue Abernethy	lot de verdure
Des Coudres-Pins	Rue Hertel	Riverain
Rodolphe-Valle	Face à l'école Mitchell	lot de verdure
Saint-Alphonse-de-Liguori	1625, rue du Vermont	Quartier
De Saint-Boniface	2620, rue Maisonneuve	Voisinage
Saint-Charles-Garnier	965, rue McCrea	Voisinage
de l'Ancienne-Prison	Rue Summer	lot de verdure



Rayons de dessertes - Arrondissement de Jacques-Cartier Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la ville de Sherbrooke

ÉCHELLE 1:20 000



Conception: B. Roy, Arch. pays. Approbation: D. Bonsant, Urbaniste Dossier: SHEV-547 Date: Août 2008 Fichier électronique: Jacques-Cartier.psd



4.2 Inventaire

Suite à l'inventaire réalisé aux mois d'août et septembre 2007, nous avons compilé les données qui nous ont permis de faire un bilan sur les équipements récréatifs disponibles dans l'arrondissement (voir tableau à la page suivante).

Il est à noter que l'inventaire a été effectué dans le cadre d'un plan directeur des équipements sportifs et récréatifs et non pas d'un plan directeur des parcs et espaces verts.

4.3 Constats relatifs aux équipements récréatifs de l'arrondissement Jacques-Cartier

L'arrondissement compte un total de quatre-vingt-un équipements récréatifs dont l'usage, pour plus des trois quarts, est destiné aux enfants. Les équipements récréatifs sont répartis uniformément sur l'ensemble du territoire. L'ajout d'équipements dédiés à la population vieillissante sera à prévoir dans le futur. Si l'on considère une population de 31 135 habitants, l'arrondissement a un ratio de 2,6 équipements récréatifs par tranche de 1 000 habitants. Considérant une moyenne de 2,9 équipements récréatifs par habitants pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke, l'arrondissement de Jacques-Cartier arrive au cinquième rang des six arrondissements.

4.4 Constats par parc

Parc André-Viger

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel à haute densité de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage Saint-Charles-Garnier.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc comprend toutes les catégories d'âge: des enfants, des adultes et des personnes âgées.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède cinq équipements récréatifs : module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres, piste de patin à roues alignées, jeu de pétanque et jeu de palets (shuffleboard) ainsi qu'un anneau de glace dont les utilisateurs types sont les enfants et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement. Ce développement sera possible seulement si on considère le boisé à l'intérieur du parc comme pouvant être développé.
- d) Compte tenu de la localisation de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Antonio-Barrette

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible; mais pour ce faire, sa classification devra cependant être révisée.

Parc Bel-Air

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible; mais pour ce faire, sa classification devra cependant être révisée.

Belvédère Koatek

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible en raison de sa dimension et de sa topographie accidentée.

Boisé Beckett

Boisé de préservation défini comme parc urbain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible en raison de son statut particulier.

Boisé de la Sauvagine

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible en raison de sa localisation.

Parc de l'Ancienne-Caserne

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité des parcs de quartier du Domaine-Howard et du Champs-de-Mars.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs. On note également une forte population de personnes âgées de 85 ans et plus.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède deux équipements récréatifs : module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres, dont les utilisateurs types sont les enfants.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante est, par contre, moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible en raison de sa superficie.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc de Liège

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible; mais pour ce faire, sa classification devra cependant être révisée.

Parc Albany-Charest

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible, mais pour ce faire, sa classification devra être révisée.

Parc du Champs-de-Mars

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel à haute densité de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage de l'Ancienne-Caserne et du parc de quartier du Domaine-Howard qui offrent peu d'équipements récréatifs.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs. On note une forte population de personnes âgées de 85 ans et plus.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier ne possède aucun équipement récréatif.

4. Constats

- a) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible en revisant les usages actuels du parc.
- b) Compte tenu de la localisation de ce parc, une plus grande proportion des usagers pourrait être desservie.
- c) Les usagers du parc sont spécifiquement les utilisateurs des terrains de balles.

Parc du Domaine-Howard

1. Localisation

- a) Ce parc urbain se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage de l'Ancienne-Caserne, du parc de quartier Champs-de-Mars et du parc urbain Jacques-Cartier.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de familles constituées d'adultes de 45 à 55 ans et d'adolescents/jeunes adultes de 15 à 25 ans.
- b) Ce parc urbain dessert l'ensemble de la population de la ville.

3. Équipements

- a) Ce parc urbain possède un équipement récréatif (terrain de pétanque) ainsi qu'une surface glacée.
- b) Ce lieu particulier possède une vaste collection de végétaux à découvrir lors de promenades.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif répond aux besoins de la population.
- c) Le développement futur, en termes d'équipements récréatifs, est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement. Ce développement sera possible seulement si on revoit les usages actuels dans le parc.
- d) Compte tenu de la localisation de ce parc urbain, près d'un axe majeur, un grand nombre d'utilisateurs de la région est desservi.

Parc Frédéric

Parc de voisinage projeté dans un secteur en développement, ne possédant aucun équipement récréatif.

Parc Gorge-de-la-Magog

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Hélène-Boullé

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Saint-Alphonse-de-Liguori.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de familles constituées d'adultes de 45 à 55 ans et d'adolescents/jeunes adultes de 15 à 25 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède deux équipements récréatifs : module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres dont les utilisateurs types sont les enfants.
- b) Ce parc se situe à côté d'une école primaire qui utilise ces équipements récréatifs.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent peu à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante étant plutôt moins bien desservie. En raison de la présence de l'école primaire qui ne possède pas d'équipements récréatifs, ceux-ci répondent bien aux besoins.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement. Cependant, la présence d'un boisé pourrait en limiter son développement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Jacob-Nicol

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Jacques-Cartier

1. Localisation

- a) Ce parc urbain se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur mixte l'arrondissement.

2. Population

- a) Ce parc est situé dans un secteur mixte, à proximité de l'artère commerciale King ouest.
- b) Le bassin de clientèle du parc est constitué de l'ensemble des tranches de la population.
- c) Ce parc urbain dessert l'ensemble de la population de la ville et de la région.

3. Équipements

- a) Ce parc urbain possède six équipements récréatifs: modules de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres, terrain de pétanque, jeu de palets (Shuffleboard), une piste de patin à roues alignées et plancher de danse ainsi que trois terrains de tennis et un sentier glacée (patin).

- b) Un terrain de mini-golf (payant) et un site pour la pratique du ski nautique sont également présents sur le site de ce parc urbain.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs répondent aux besoins de toutes les tranches d'âge et combinés aux grandes aires de rassemblement, ils font du parc Jacques-Cartier un parc qui dessert bien la population de l'arrondissement de Jacques-Cartier et de l'ensemble de la ville.
- c) Le développement futur, en termes d'équipements récréatifs, est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible.
- d) Compte tenu de la localisation de ce parc urbain, près d'axes majeurs, un grand nombre d'utilisateurs de la région est desservi.

Parc James-Simpson-Mitchell

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est impossible compte tenu de sa localisation et de sa superficie.

Parc Jean-Bosco

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel à haute densité de l'arrondissement et à proximité de secteurs commerciaux.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué d'adultes de 45 à 65 ans et de personnes âgées.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède un seul équipement récréatif : une aire de jeux libres dont les utilisateurs types sont les enfants.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif présent correspond peu à la population résidant en périphérie du parc, notamment à la population vieillissante qui est moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement. Ce développement sera possible seulement si l'on considère le boisé à l'intérieur du parc comme pouvant être développé.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs pourrait être desservi.

Parc de la Laurentie

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc comprend toutes les catégories d'âge: des enfants, des adultes et des personnes âgées.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs : module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres dont les utilisateurs types sont les enfants.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à une partie de la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante étant par contre moins bien représentée.

- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux personnes âgées dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Marie-Victorin

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs : module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres ainsi que deux paniers de pratique de basketball, une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants et les adolescents.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.
- e) Ce parc possède peu de complémentarité possible avec les autres parcs de l'arrondissement en raison de son isolement.

Parc Olivier-Chauveau

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles qui sont de grands utilisateurs des parcs de voisinage et des équipements récréatifs.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs : module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres ainsi que quatre paniers de pratique de basketball, une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants et les adolescents.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement. Ce développement sera possible seulement si l'on considère le boisé à l'intérieur du parc comme pouvant être développé.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Place Nikitotek

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc des Quatre-Pins

Parc riverain possédant trois équipements récréatifs : modules de jeux 0-5 ans et 6-12 ans et aire de jeux libres et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement. Pour ce faire, sa classification devra être révisée

Parc Rodolphe-Vallée

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Saint-Alphonse-de-Liguori

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage Hélène-Boullé.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc comprend toutes les catégories d'âge: des enfants, des adultes et des personnes âgées.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède six équipements récréatifs : piscine extérieure, modules de jeux 0-5 ans et 6-12 ans, aire de jeux libres, terrain de pétanque, et jeu de palets (shuffleboard) ainsi que trois terrains de tennis, un panier de basketball, une patinoire permanente 4 saisons, une patinoire, une surface glacée et un terrain de volleyball dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.

- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible.
- d) Compte tenu de la localisation de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc de Saint-Boniface

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué d'adultes et de personnes âgées.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède deux équipements récréatifs : aire de jeux libres et jeux d'eau ainsi que trois terrains de tennis, deux paniers de pratique de basketball, une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les adultes.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc à l'exception du jeu d'eau qui s'apparente au parc de quartier.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à une faible partie de la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante étant moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible dans le parc en raison du manque d'espace disponible.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.
- e) La classification de ce parc ne correspond pas aux usages actuels du parc.

Parc Saint-Charles-Garnier

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier André-Viger.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc comprend toutes les catégories d'âge: des enfants, des adultes et des personnes âgées.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs: modules de jeux 0-5 ans et 6-12 ans et une aire de jeux libres ainsi que trois terrains de tennis, un panier de pratique de basketball, une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les adultes.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif présent correspond en partie à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante étant moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc de l'Ancienne-Prison

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

4.5 Forces et faiblesses

Niveau de desserte de l'arrondissement en équipements récréatifs

- Des sept parcs de voisinage, un ne possède qu'un seul équipement récréatif, le parc Jean-Bosco (aire de jeux libres).
- De manière générale, les équipements récréatifs sont bien utilisés mais sont peu nombreux. La grande majorité des équipements présents sur le territoire sont à l'usage des enfants comme les modules de jeux et les aires de jeux libres. Très peu de place est accordée aux activités propres aux personnes âgées.
- On retrouve trois parcs de quartier dans l'arrondissement de Jacques-Cartier, les parcs André-Viger, du Champs-de-Mars et Saint-Alphonse-de-Liguori. Ces trois parcs ne desservent qu'une faible partie du territoire habité de l'arrondissement. Par contre, le parc urbain Jacques-Cartier dessert bien le centre de l'arrondissement.
- Le parc du Champs-de-Mars ne possède aucun équipement récréatif et il est présentement développé à son maximum vu son utilisation pour le baseball (2 terrains). Il ne joue donc pas son rôle de parc de quartier, seul le déplacement d'un ou de plusieurs terrains de baseball pourrait le permettre.

Pertinence des équipements récréatifs par type de population desservi

- Les secteurs les plus fortement densifiés se retrouvent à l'intérieur du périmètre urbain, principalement dans les secteurs entre le boulevard Portland et la rue Beckett, population principalement composé d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées.
- On remarque que la population de l'arrondissement de Jacques-Cartier est plus âgée que pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke.
- Les parcs André-Viger et Saint-Alphonse-de-Liguori possèdent de nombreux équipements récréatifs : modules de jeux 0-5 ans, modules de jeux 6-12 ans, aires de jeux libres et terrains de pétanque. Ces équipements répondent à toutes les tranches d'âge et combinés aux

nombreux équipements sportifs, ils font de ces parcs de quartier, des parcs complets qui desservent bien la population de l'arrondissement de Jacques-Cartier. Le parc André-Vigé a un potentiel de développement, cependant la présence du boisé limite son développement.

Localisation des espaces et équipements récréatifs

- Considérant un rayon de desserte de 0,4 km (norme en vigueur généralement appliquée au Québec), environ la moitié du territoire développé et habité de l'arrondissement de Jacques-Cartier est adéquatement desservie par les parcs de voisinage.
- On retrouve trois parcs de quartier dans l'arrondissement de Jacques-Cartier, les parcs André-Vigé, du Champs-de-Mars et Saint-Alphonse-de-Liguori. On retrouve également trois parcs urbains, Jacques-Cartier, du Domaine-Howard et du boisé Beckett, ce dernier étant une aire de préservation importante pour la région. Si l'on considère un rayon de desserte de 0,8 km, ces parcs ne desservent qu'une faible partie du territoire habité de l'arrondissement, principalement le territoire à l'ouest de l'autoroute 55. Par contre, le parc urbain Jacques-Cartier dessert bien le centre de l'arrondissement.
- Les parcs de voisinage sont répartis de manière uniforme sur le territoire, à l'exception de la partie centrale de l'arrondissement qui est principalement desservie par les parcs urbains Jacques-Cartier, du Domaine-Howard ainsi que par le boisé Beckett
- Les parcs urbains, Jacques-Cartier et du Domaine-Howard, par leur spécificité, ne sont pas en mesure de combler entièrement les besoins d'un parc de voisinage en terme d'usage.
- L'aménagement du parc de voisinage Frédéric, qui est projeté, permettra de desservir les utilisateurs de ce secteur de l'arrondissement en plein développement.

Potentiel de développement des équipements récréatifs

- Selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI), les zones prioritaires de développement, pour les dix à quinze prochaines années, dans l'arrondissement de Jacques-Cartier, se situent principalement dans les secteurs de part et d'autre du boulevard Lionel-Groulx au nord de la rue prospect.

Sécurité des équipements

- La majorité des jeux ainsi que les aires d'amortissement sous les équipements de jeux répondent aux normes de sécurité actuellement en vigueur (Children's playscapes and equipment CAN/CSA-Z614-F03).



5 ARRONDISSEMENT DU MONT-BELLEVUE

5.1 Généralités

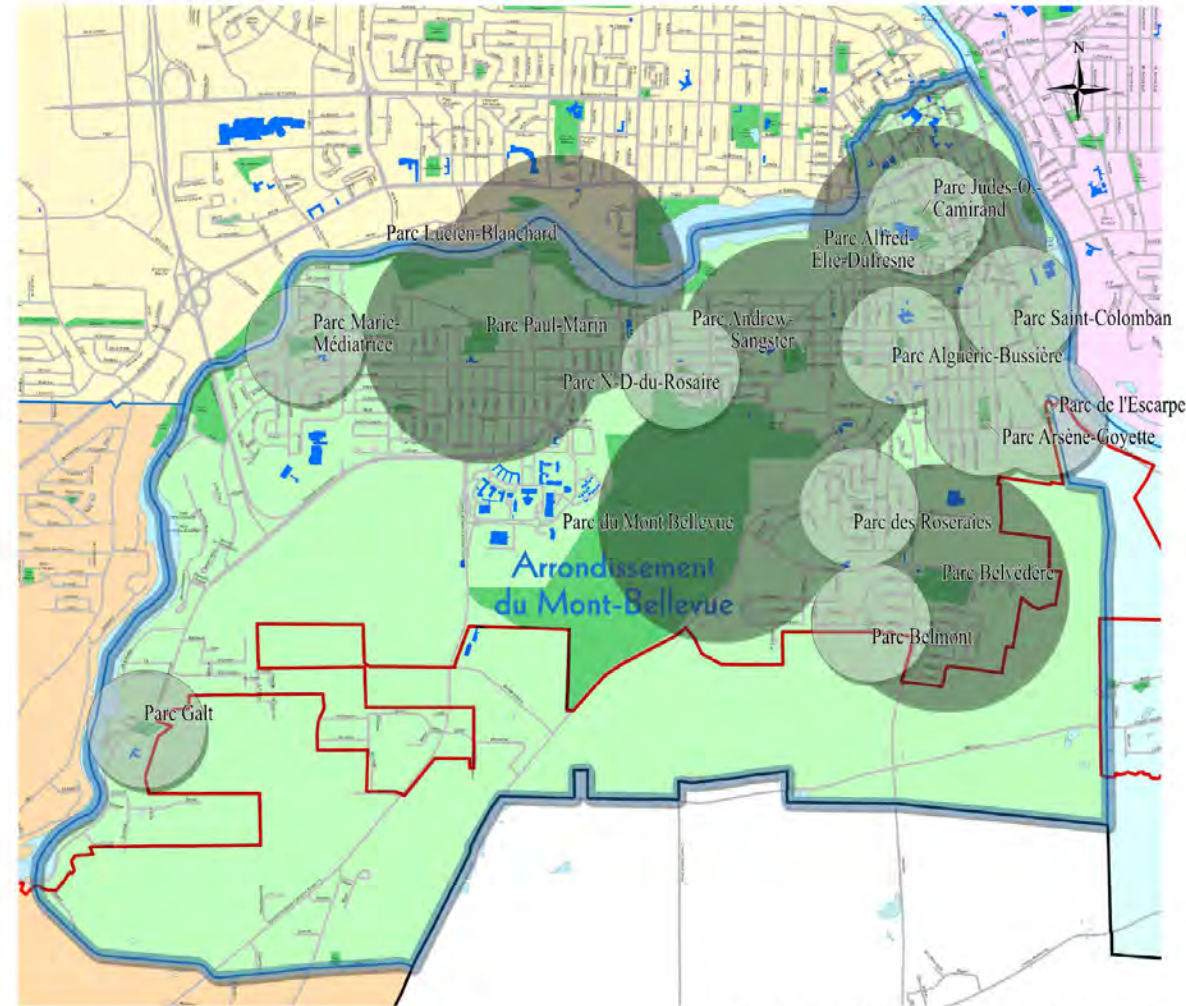
L'arrondissement du Mont-Bellevue compte un total de trente-neuf parcs qui peuvent être classés de la façon suivante : dix parcs de voisinage, quatre parcs de quartier, trois parcs urbains, quinze îlots de verdure et sept parcs riverains. La carte « Rayons de desserte – arrondissement du Mont-Bellevue » indique la localisation des dix parcs de voisinage et des quatre parcs de quartier ainsi que le rayon de desserte pour chacun des deux types de parcs.

De manière générale, la carte nous montre que l'arrondissement, et principalement le territoire à l'intérieur du périmètre urbain, est desservi de manière uniforme par son réseau de parcs.

Tel qu'indiqué à l'annexe 1 du présent document, l'arrondissement du Mont-Bellevue est l'un des plus peuplés, avec une population de 32 225 personnes en 2006; toutes les données statistiques par unité de voisinage sont également disponibles dans cette annexe. Depuis 1996, l'arrondissement a connu une faible croissance de 1,6 %. On remarque également que la population âgée de 55 ans et plus a augmenté au cours de la période 1996-2006 de 11 %. Les classes d'âge dans la population de l'arrondissement se répartissent actuellement de la façon suivante :

Population totale selon les groupes d'âge - Données-échantillon (20 %) - 2006				
groupe d'âge / Arrondissement	Mont-Bellevue	(%)	Ville	(%)
0 à 4 ans	1 690	5,24%	7 445	5,15%
5 à 14 ans	3 485	10,81%	17 075	11,81%
15 à 24 ans	5 995	18,60%	21 905	15,15%
25 à 44 ans	9 325	28,94%	39 340	27,21%
45 à 59 ans	6 370	19,77%	32 060	22,17%
60 à 74 ans	3 700	11,48%	18 050	12,48%
75 ans et plus	1 635	5,07%	8 705	6,02%
TOTAL	32 225		144 595	

Le revenu familial médian en 2001 était de 37 949 \$ dans l'arrondissement du Mont-Bellevue, c'est-à-dire un revenu plus faible que pour l'ensemble des arrondissements, le revenu médian pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke étant pour sa part de 48 929 \$. L'arrondissement du Mont-Bellevue possède le revenu médian le plus faible de Sherbrooke.



Note: L'ensemble des parcs-écoles sont exclus de cette étude.

Légende

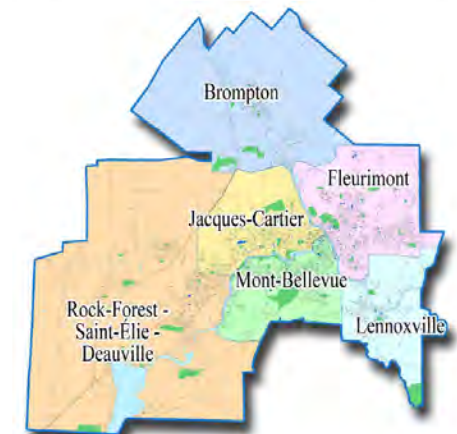
Parcs

Rayon de desserte - parc de voisinage (0,4 km)

Rayon de desserte - parcs de quartier et urbains (0,8 km)

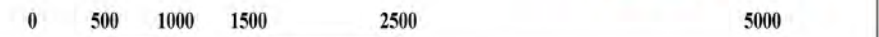
Périmètre urbain

Appellation du parc ou de l'espace	Adresse	Type de parc
Alfred-Élie-Dutresne	525, rue Galt ouest	Quartier
Algérie-Bussière	800, rue Molnarany	Voisinage
Andrew-Sangster	1220, rue Kitchener	Quartier
Antoine-Racine	Brooks-Bell-Gillespie	Îlot de verdure
Arsène-Coyette	1426, rue Adélard-Colette	Voisinage
Belmont	Rue de Belmont	Voisinage
Belvédère	500, rue Thibault	Quartier
Belvédère d'Hydro-Sherbrooke	Rues St-Denis et Roy	Riverain
Brooks	Rue Brooks	Îlot de verdure
De l'Escarpe	Rue de l'Escarpe	Voisinage
Des Roseraies	Place des Roseraies	Voisinage
Du Champ-des-Buttes	Rue Pacifique	Riverain
Du Frère-Théodore	Rue Galt ouest	Îlot de verdure
Du Grand-Sault	Rue Boisseau	Riverain
Dufferin	Coin Frontenac-Dufferin	Îlot de verdure
Émile-Gaudette	Couturelle & Westmount	Îlot de verdure
Galt	390 boul. Université	Voisinage
Halte des Pionniers	Rue Wellington nord	Îlot de verdure
Île des Soeurs	Grandes-Fourches sud	Riverain
Îlot Scovron	Rue Frédéric-Paré	Îlot de verdure
Le Manège	Entre parc Lucien-Blanchard & Belvédère (Hydro-Sherbrooke)	Riverain
Le-Paul-Boisé	Intersection Galt O & Daniel	Îlot de verdure
Lucien-Blanchard	745, rue Cabane	Urbain
Marguerite-Bourgeois	rue Galt ouest	Îlot de verdure
Marie-Médiatrice	3650, rue Jeanne-d'Arc	Voisinage
Mgr Lelandre	Coin Cathédrale & Marquette	Îlot de verdure
Mont-Bellevue	1440, rue Brebeuf	Urbain
Notre-Dame-du-Rosaire	Rue Galt ouest	Voisinage
Du Barage	Rue Frédéric-Paré	Riverain
Paul-Marin	1148, rue Duplessis	Quartier
Place de la Cité	Rue Couture	Urbain
Saint-Colomban	865, rue Plessis	Voisinage
Saint-Paul	Galt Ouest et rue St-Paul	Îlot de verdure
St-Thomas	St-Thomas-Alexandre	Îlot de verdure
Stathoua	Coin Wellington Nord & Frontenac	Îlot de verdure
Terrasse Frontenac		Riverain
Tessier	Tessier & Des Bosses	Îlot de verdure
Judes-O-Camirand	201, rue Camirand	Voisinage



Rayons de dessertes - Arrondissement du Mont-Bellevue Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la ville de Sherbrooke

ÉCHELLE 1:20 000



Conception: B. Roy, Arch. pays. Approbation: D. Bonsant, Urbaniste Dossier: SHEV-547 Date: Août 2008 Fichier électronique: Mont-Bellevue.psd



5.2 Inventaire

Suite à l'inventaire réalisé aux mois d'août et septembre 2007, nous avons compilé les données qui nous ont permis de faire un bilan sur les équipements récréatifs disponibles dans l'arrondissement (voir tableau à la page suivante).

Il est à noter que l'inventaire a été effectué dans le cadre d'un plan directeur des équipements sportifs et récréatifs et non pas d'un plan directeur des parcs et espaces verts.

5.3 Constats relatifs aux équipements récréatifs de l'arrondissement du Mont-Bellevue

L'arrondissement compte un total de quatre-vingt-quatorze équipements récréatifs; dont la moitié étant destinés aux enfants. De manière générale, les équipements récréatifs sont répartis uniformément sur l'ensemble du territoire mais principalement regroupés à l'intérieur du périmètre urbain. L'ajout d'équipements dédiés à la population vieillissante sera à prévoir dans le futur. Si l'on considère une population de 32 225 habitants, l'arrondissement a un ratio de 2,9 équipements récréatifs par tranche de 1 000 habitants. Considérant une moyenne de 2,9 équipements récréatifs pas habitants pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke, l'arrondissement du Mont-Bellevue arrive au troisième rang des six arrondissements.

5.4 Constats par parc

Parc Alfred-Élie-Dufresne

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur mixte de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage Judes-O.-Camirand.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué d'adultes entre 20 et 35 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède deux équipements récréatifs : piscine extérieure et aire de jeux libres ainsi que deux terrains de tennis, deux patinoires et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les adultes.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de sa localisation près de secteurs commerciaux, ce parc dessert un grand nombre d'utilisateurs à distance de marche.

Parc Alguéric-Bussière

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Andrew-Sangster.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 55 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède deux équipements récréatifs : module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres ainsi qu'un terrain de basketball et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants et les adolescents.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante étant par contre moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible dans le parc.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Andrew-Sangster

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité des parcs de voisinage Alguéric-Bussière et Notre-Dame-du-Rosaire.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc comprend toutes les catégories d'âge: des enfants, des adultes et des personnes âgées.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède cinq équipements récréatifs : piscine extérieure, module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres et jeux d'eau ainsi que deux

terrains de tennis, deux patinoires, une surface glacée et un terrain de basketball dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les adultes.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux personnes âgées dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Antoine-Racine

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Arsène-Goyette

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage de l'Escarpe (projeté).

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 65 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs : module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres et jeu de palets ainsi qu'un terrain de basketball et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants et les adolescents.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante étant par contre plutôt moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible dans le parc.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Belmont

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à la limite du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Belvédère.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 65 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède un seul équipement récréatif : une aire de jeux libres dont les utilisateurs types sont les enfants.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif présent correspond à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante étant par contre plutôt moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux personnes âgées dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Belvédère

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité des parcs de voisinage Belmont et des Roseraies.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement formé de familles constituées d'adultes de 45 à 55 ans et d'adolescents/jeunes adultes de 15 à 25 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède sept équipements récréatifs : module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres, terrain de pétanque, plancher de danse, jeux d'eau et jeu de fers ainsi que trois terrains de tennis, un mur de pratique de tennis, un parc de planche à roulettes, un terrain de basketball, une patinoire permanente 4 saisons et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Belvédère d'Hydro-Sherbrooke

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Brooks

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc de l'Escarpe

Parc de voisinage projeté ne possédant aucun équipement récréatif.

Parc des Roseraies

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Belvédère et du parc urbain du Mont-Bellevue.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 65 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède un seul équipement récréatif : une aire de jeux libres dont les utilisateurs types sont les enfants.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif présent correspond à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante étant par contre plutôt moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux personnes âgées dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc du Champ-des-Buttes

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc du Frère-Théode

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc du Grand-Saule

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Dufferin

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Émile-Gaudette

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Galt

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à la limite du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel en développement de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 60 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède un seul équipement récréatif : une aire de jeux libres ainsi qu'une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants et adolescents.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif présent correspond à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante étant par contre plutôt moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux personnes âgées dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la situation géographique de ce parc de voisinage, à la limite du secteur rural, peu d'utilisateurs à distance de marche sont desservis.

Halte des Pionniers

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Ile des Sœurs

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Ilot Scaswan

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc le Marécage

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Léo-Paul-Boissé

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est impossible compte tenu de l'espace disponible.

Parc Lucien-Blanchard

1. Localisation

- a) Ce parc urbain se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur industriel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement par la limite créée par les différentes industries au sud du parc.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 60 ans.
- b) La population étudiante occupe une grande partie du territoire en bordure de ce parc urbain.
- c) Ce parc urbain dessert l'ensemble de la population de la ville et de la région.

3. Équipements

- a) Ce parc urbain possède trois équipements récréatifs : modules de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres et plage pour baignade ainsi que deux terrains de volleyball dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les adultes.
- b) Un quai pour la location d'embarcations légères est également présent sur le site de ce parc urbain.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs répondent aux besoins de toutes les tranches d'âge et combinés aux aires de rassemblements, ils font du parc Lucien-Blanchard un parc qui dessert bien la population de l'arrondissement du Mont-Bellevue et de l'ensemble de la ville.
- c) Le développement futur, en termes d'équipements récréatifs, est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible.

- d) Compte tenu de la localisation et des activités spécifiques de ce parc urbain, un grand nombre d'utilisateurs est desservi de la région.

Parc Marguerite-Bourgeoys

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible. Pour ce faire, sa classification devra être révisée.

Parc Marie-Médiatrice

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 65 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs : une aire de jeux libres et deux terrains de pétanque ainsi que trois terrains de tennis, une patinoire et un anneau de glace dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées.
- b) Ce parc se situe également près d'une école qui possède de nombreux équipements récréatifs pour les enfants.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement.

- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Mgr Letendre

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc du Mont-Bellevue

1. Localisation

- a) Ce parc urbain se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé aux abords d'un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité des parcs de voisinage Notre-Dame-du-Rosaire et des Roseraies.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc comprend toutes les catégories d'âge: des enfants, des adultes et des personnes âgées.
- a) La population étudiante occupe une grande partie du territoire en bordure de ce parc urbain.

3. Équipements

- a) Ce parc urbain possède un seul équipement récréatif : terrain de tir à l'arc ainsi que trois terrains de tennis.
- b) Le site accueille également des pistes de ski alpin et un réseau de pistes de ski de fond.
- c) Une piste de glissade sur tube est aménagée.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs répondent peu aux besoins de la population de l'arrondissement du Mont-Bellevue et de l'ensemble de la ville.
- c) Le développement futur, en termes d'équipements récréatifs, est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible.

- d) Compte tenu de la localisation et des activités spécifiques de ce parc urbain, un grand nombre d'utilisateurs de la région est desservi.

Parc Notre-Dame-du-Rosaire

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Andrew-Sangster et du parc urbain du Mont-Bellevue.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc comprend toutes les catégories d'âge: des enfants, des adultes et des personnes âgées.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs : module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres et jeu de palets (shuffleboard), dont les utilisateurs types sont les enfants et les personnes âgées.
- b) Ce parc se situe également près d'une école qui possède de nombreux équipements récréatifs pour les enfants.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible dans le parc.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc du Barrage

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible. Pour se faire, la classification du parc devra être révisée.

Parc Paul-Marin

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement, près du parc urbain Lucien-Blanchard mais séparé de ce dernier par les différentes industries au nord du parc.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 60 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède trois équipements récréatifs : piscine extérieure, module de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres ainsi que trois terrains de tennis, un panier de pratique de basketball, deux patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants et les adultes.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante est par contre moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Place de la Cité

Place publique urbaine définie comme parc urbain, ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible en raison de sa vocation culturelle.

Parc Saint-Colomban

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Alfred-Élie-Dufresne.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 65 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs : module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres et jeu de palets (shuffleboard), dont les utilisateurs types sont les enfants et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent en partie au type de parc, le jeu de palet est, d'ordinaire, plutôt associé aux parcs de quartier et urbains.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Saint-Paul

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc St-Thomas

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Strathcona

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Terrasse Frontenac

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Tessier

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Judes-O.-Camirand

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur mixte de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Alfred-Élie-Dufresne.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué d'adultes entre 20 et 35 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède quatre équipements récréatifs : module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres et jeu de palets (shuffleboard) ainsi qu'un

terrain de basketball, deux paniers de pratique de basketball et un terrain de volleyball dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent en partie au type de parc, le jeu de palet est, d'ordinaire, plutôt associé aux parcs de quartier et urbains.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible dans le parc.

5.5 Forces et faiblesses

Niveau de desserte de l'arrondissement en équipements récréatifs

- De manière générale, les équipements récréatifs sont bien utilisés et sont en nombre suffisant. Plusieurs de ces équipements sont désuets et pourraient être remplacés par de nouveaux équipements récréatifs.
- Les quatre parcs de quartier possèdent de nombreux équipements récréatifs : modules de jeux 0-5 ans, modules de jeux 6-12 ans, aires de jeux libres et terrains de pétanque. Ces équipements répondent à toutes les tranches d'âge et combinés aux nombreux équipements sportifs, ils font de ces parcs des espaces récréatifs complets qui desservent bien la population de l'arrondissement du Mont-Bellevue.

Pertinence des équipements récréatifs par type de population desservi

- Les secteurs les plus fortement densifiés se retrouvent à l'intérieur du périmètre urbain, plus particulièrement dans les secteurs d'Ascot, du Centre-sud et de la croix lumineuse.
- On remarque que la population se situant entre 20 et 29 ans est beaucoup plus nombreuse dans cet arrondissement que dans l'ensemble de la ville de Sherbrooke, ce qui est principalement causé par la présence de l'Université de Sherbrooke. L'arrondissement compte également un taux plus faible d'adultes de 45 à 65 ans que dans le reste de la ville.

Localisation des espaces et équipements récréatifs

- Considérant un rayon de desserte de 0,4 km (norme en vigueur généralement appliquée au Québec), une grande proportion du territoire développé et habité de l'arrondissement du Mont-Bellevue n'est pas adéquatement desservie par les parcs de voisinage.
- On retrouve quatre parcs de quartier dans l'arrondissement du Mont-Bellevue soit les parcs Alfred-Élie-Dufresne, Andrew-Sangster, Belvédère et Paul-Marin. Ces parcs sont plutôt situés au centre et à l'est de l'arrondissement. On retrouve également trois parcs urbains : Lucien-Blanchard, du Mont-Bellevue et Place de la Cité. Si l'on considère un rayon de desserte de 0,8 km, environ la moitié du territoire habité de l'arrondissement se trouve adéquatement desservie. Considérant la grande population de l'arrondissement, les équipements de ces quatre parcs de quartier sont suffisants mais des équipements récréatifs pourraient être aménagés dans l'ouest de l'arrondissement afin de mieux desservir la population de ce secteur, principalement pour les jeunes familles.
- Les parcs de voisinage sont répartis de manière inégale sur le territoire. L'est de l'arrondissement est bien desservi tandis que l'ouest a très peu de ressources, ce qui est principalement dû au caractère rural de ce secteur.
- Parmi les dix parcs de voisinage répertoriés, notons que le parc l'Escarpe est un parc projeté qui n'a pas encore été construit.

Potentiel de développement des équipements récréatifs

- Selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI), les zones prioritaires de développement, pour les dix à quinze prochaines années, dans l'arrondissement du Mont-Bellevue, se situent principalement dans les secteurs du parc Belvédère, au sud-est de l'arrondissement et près du parc Galt au sud-ouest de l'arrondissement.

Sécurité des équipements

- La majorité des jeux ainsi que les aires d'amortissement sous les équipements répondent aux normes de sécurité actuellement en vigueur (Children's playscapes and equipment CAN/CSA-Z614-F03). Par contre, les parcs des Roseraies et de Notre-Dame-du-Rosaire seront à mettre à niveau.



6 ARRONDISSEMENT DE ROCK FOREST – ST-ÉLIE – DEAUVILLE

6.1 Généralités

L'arrondissement de Rock Forest – St-Élie – Deauville compte un total de vingt-cinq parcs qui peuvent être classés de la façon suivante : six parcs de voisinage, six parcs de quartier, deux parcs urbains, cinq îlots de verdure et six parcs riverains. La carte « Rayons de desserte – arrondissement de Rock Forest – St-Élie – Deauville » indique la localisation des sept parcs de voisinage et des six parcs de quartier ainsi que le rayon de desserte pour chacun des deux types de parcs.

De manière générale, la carte nous indique que l'arrondissement et principalement le territoire à l'intérieur du périmètre urbain, est desservi de manière uniforme par son réseau de parcs.

Tel qu'indiqué à l'annexe 1 du présent rapport, l'arrondissement de Rock Forest – St-Élie – Deauville est un des plus peuplés avec une population de 31 135 personnes en 2006; toutes les données statistiques par unité de voisinage sont également disponibles dans cette annexe. Depuis 1996, l'arrondissement a connu une forte croissance de 20,4 %. L'arrondissement de Rock Forest – St-Élie – Deauville est de loin, le plus vaste de Sherbrooke. On remarque également que la population âgée de 55 ans et plus a augmenté au cours de la période 1996-2006 de 89%. On remarque également qu'il est le plus jeune de l'ensemble des arrondissements de la ville de Sherbrooke. Les classes d'âge dans la population de l'arrondissement se répartissent actuellement de la façon suivante :

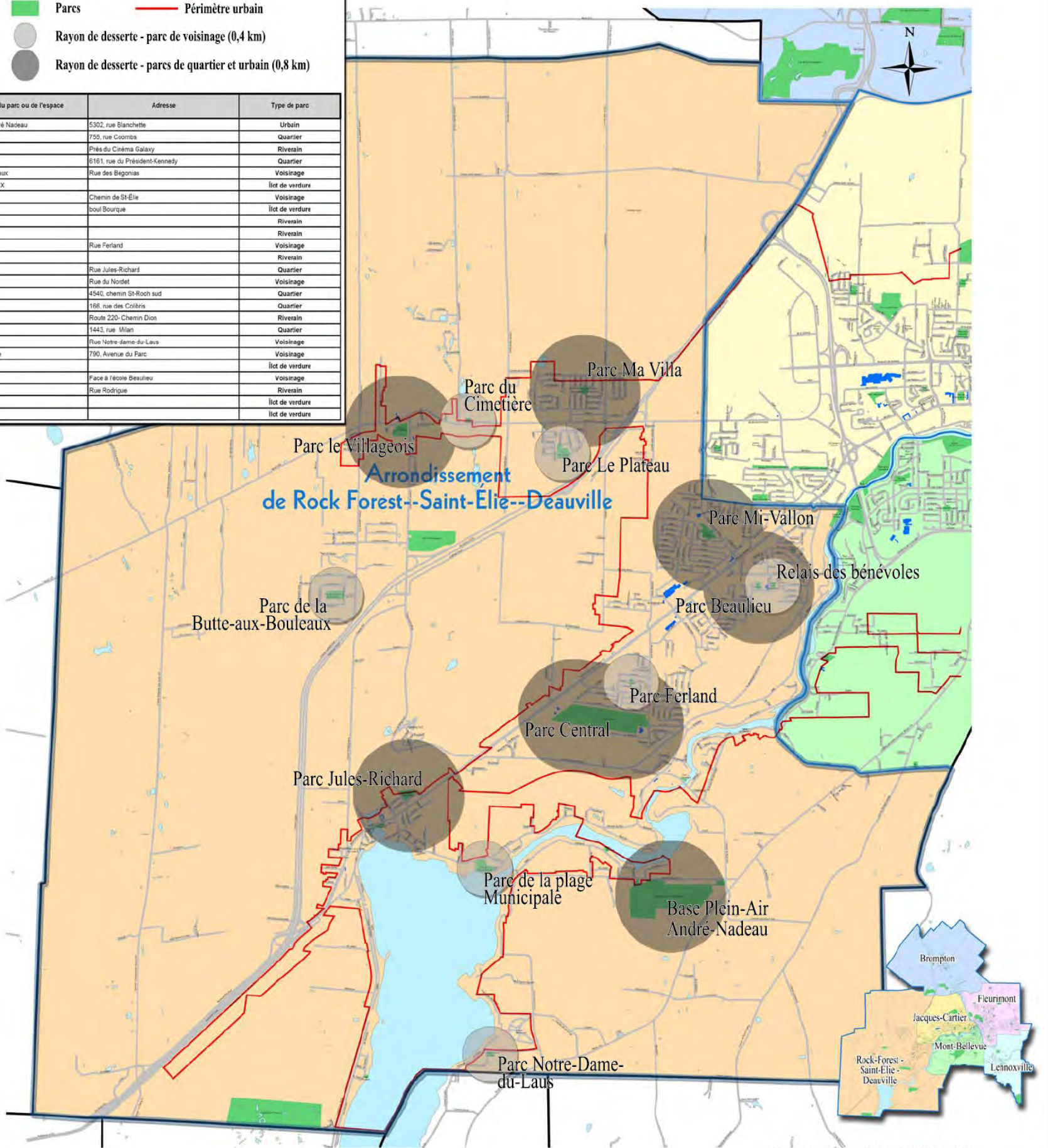
Population totale selon les groupes d'âge - Données-échantillon (20 %) - 2006				
groupe d'âge / Arrondissement	RF-St-É-D	(%)	Ville	(%)
0 à 4 ans	2 060	6,62%	7 445	5,15%
5 à 14 ans	4 710	15,13%	17 075	11,81%
15 à 24 ans	3 615	11,61%	21 905	15,15%
25 à 44 ans	9 585	30,79%	39 340	27,21%
45 à 59 ans	6 880	22,10%	32 060	22,17%
60 à 74 ans	3 025	9,72%	18 050	12,48%
75 ans et plus	650	2,09%	8 705	6,02%
TOTAL	31 135		144 595	

Le revenu familial médian en 2001 était de 56 032 \$ dans l'arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville, c'est-à-dire le troisième revenu le plus élevé pour l'ensemble des arrondissements, le revenu médian pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke étant de 48 929 \$.

Légende

- Parcs
- Périmètre urbain
- Rayon de desserte - parc de voisinage (0,4 km)
- Rayon de desserte - parcs de quartier et urbain (0,8 km)

Appellation du parc ou de l'espace	Adresse	Type de parc
Base de Plein-Air André Nadeau	5302, rue Blanchette	Urbain
Beaulieu	755, rue Coombs	Quartier
Boisé du Portage	Près du Cinéma Galaxy	Riverain
Central	6161, rue du Président-Kennedy	Quartier
De la Butte aux Bouleaux	Rue des Bégonias	Voisinage
De la Pointe du Rang IX		Ilot de verdure
Du Cimetière	Chemin de St-Élie	Voisinage
Du Marais	boul Bourque	Ilot de verdure
Dumont		Riverain
Dussault		Riverain
Ferland	Rue Ferland	Voisinage
Hatte du Passant		Riverain
Jules-Richard	Rue Jules-Richard	Quartier
Le Plateau	Rue du Nodet	Voisinage
Le Villageois	4540, chemin St-Roch sud	Quartier
Ma Villa	166, rue des Coléris	Quartier
Maquette	Route 220, Chemin Dion	Riverain
Mi-Vallon	1443, rue Milan	Quartier
Notre-Dame-du-Laus	Rue Notre-dame-du-Laus	Voisinage
De la Plage Municipale	790, Avenue du Parc	Voisinage
Place Viger		Ilot de verdure
Reais des Bénévoles	Face à l'école Beaulieu	voisinage
Rodrigue	Rue Rodrigue	Riverain
Tremblay		Ilot de verdure
Trionon		Ilot de verdure



Note: L'ensemble des parcs-écoles sont exclus de cette étude.

Ville de Sherbrooke Rayons de dessertes - Arrondissement de Rock-Forest - Saint-Élie - Deauville
Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la ville de Sherbrooke



Conception: B. Roy, Arch. pays. Approbation: D. Bonsant, Urbaniste. Dossier: SHEV-547. Date: Août 2008. Fichier électronique: rock-forest_saint-élie_deauville.psd



6.2 Inventaire

Suite à l'inventaire réalisé aux mois d'août et septembre 2007, nous avons compilé les données qui nous ont permis de faire un bilan sur les équipements récréatifs disponibles dans l'arrondissement (voir tableau à la page suivante).

Il est à noter que l'inventaire a été effectué dans le cadre d'un plan directeur des équipements sportifs et récréatifs et non pas d'un plan directeur des parcs et espaces verts.

6.3 Constats relatifs aux équipements récréatifs de l'arrondissement de Rock Forest – St-Élie – Deauville

L'arrondissement compte un total de quatre-vingt-sept équipements récréatifs. Les équipements récréatifs sont répartis uniformément sur l'ensemble du territoire mais principalement regroupés à l'intérieur du périmètre urbain. L'ajout d'équipements dédiés à la population vieillissante sera à prévoir dans le futur. Si l'on considère une population de 31 135 habitants, l'arrondissement a un ratio de 2,8 équipements récréatifs par tranche de 1 000 habitants. Considérant une moyenne de 2,9 équipements récréatifs par habitants pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke, l'arrondissement de Rock Forest – St-Élie – Deauville arrive au quatrième rang des six arrondissements.

6.4 Constats par parc

Base de plein-air André-Nadeau

1. Localisation

- a) Ce parc urbain se situe à l'extérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur rural de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué d'adultes entre 35 et 60 ans.
- b) Ce parc urbain, par son caractère et ses activités « nature », dessert l'ensemble de la population de la ville et de la région.

3. Équipements

- a) Ce parc urbain possède deux équipements récréatifs : modules de jeux 6-12 ans et aire de jeux libres.
- b) Une pente pour glissade sur tube avec remonte-pente mécanique (payant) est également présente sur le site de ce parc urbain ainsi qu'un réseau de piste de ski de fond et raquettes. On retrouve également, dans ce parc, un grand nombre d'activités récréatives de plein air.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs répondent aux besoins de toutes les tranches d'âge et combinés aux activités sportives, ils font de la base de plein-air André-Nadeau un parc qui dessert bien la population de l'arrondissement de Rock Forest – St-Élie – Deauville et de l'ensemble de la ville.
- c) Le développement futur, en termes d'équipements récréatifs, est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible.
- d) Compte tenu de la localisation et des activités spécifiques axées sur le plein air de ce parc urbain, un grand nombre d'utilisateurs de la région est desservi.

Parc Beaulieu

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage le Relais-des-Bénévoles.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 65 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède trois équipements récréatifs : module de jeux 0-5 ans et 6-12 ans et un aire de jeux libres ainsi qu'un terrain de tennis, une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants et les adultes.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante est par contre moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible en raison du manque d'espace disponible.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Boisé du Portage

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Central

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage Ferland.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 65 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède sept équipements récréatifs : piscine extérieure, modules de jeux 0-5 ans et 6-12 ans, aire de jeux libres, piste de ski de fond, terrain de pétanque et jeu de palets (shuffleboard), ainsi que quatre terrain de tennis un terrain de volleyball, une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement. La présence du boisé limite la possibilité de développement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc de la Butte-aux-Bouleaux

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'extérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est isolé du reste des parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 50 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède un seul équipement récréatif : un module de jeux 6-12 ans dont les utilisateurs types sont les enfants.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif présent correspond à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs.
- d) Compte tenu de la grande superficie des lots de ce secteur rural de l'arrondissement, ce parc de voisinage dessert peu d'utilisateurs à distance de marche.
- e) L'absence de service municipaux dans ce secteur limite les possibilités de développement du parc.

Parc de la Pointe-du-Rang-IX

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc du Cimetière

1. Localisation

- a) Ce parc privé se situe à la limite du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur rural de l'arrondissement, en bordure d'un axe majeur de circulation (route 220).
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 60 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage ne possède aucun équipement récréatif :

4. Constats

- a) Le développement futur privé en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible. Cependant, le développement doit se faire en prenant compte le statut particulier du parc (propriété privée).
- b) Compte tenu de la grande superficie des lots de ce secteur rural de l'arrondissement, ce parc de voisinage dessert peu d'utilisateurs à distance de marche.

Parc du Marais

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible. Pour ce faire, sa classification devra être révisée.

Parc Dumont

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible en raison de sa vocation.

Parc Dussault

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible en raison de sa vocation.

Parc Ferland

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Central.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 65 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède un seul équipement récréatif : une aire de jeux libres (comprenant plusieurs structures de jeux) dont les utilisateurs types sont les enfants.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif présent correspond à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante est par contre plutôt moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible mais seulement en réaménageant l'aire de jeux.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Halte du Passant

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Jules-Richard

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur mixte de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 50 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède cinq équipements récréatifs : modules de jeux 0-5 ans et 6-12 ans, aire de jeux libres, terrain de pétanque et une structure de glissade sur neige ainsi que deux terrains de tennis, une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la situation géographique de ce parc de voisinage, peu d'utilisateurs à distance de marche sont desservis.

Parc le Plateau

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Ma-Villa.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 55 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède trois équipements récréatifs, module de jeux 0-5 ans et 6-12 ans et aire de jeux libres ainsi que un parc de planche à roulettes dont les utilisateurs types sont les enfants et les adolescents.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.

- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible dans le parc compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc le Villageois

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur mixte de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé des autres parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 50 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède deux équipements récréatifs : module de jeux 6-12 ans et terrain de pétanque ainsi qu'une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est impossible compte tenu de l'espace disponible.
- d) Compte tenu de la localisation centrale de ce parc dans le secteur St-Élie de l'arrondissement, un grand nombre d'utilisateurs est desservi mais pas nécessairement à distance de marche.

Parc Ma-Villa

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage le Plateau.

2. Population

- b) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 55 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède cinq équipements récréatifs : piscine extérieure, module de jeux 0-5 ans, module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres et plancher de danse ainsi que deux terrains de tennis, deux paniers de pratique de basketball, un terrain de volleyball, une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est impossible compte tenu de l'espace disponible mais non nécessaire.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc la Maquette

Parc riverain ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible. Le statut de ce parc est à réviser comme îlot de verdure.

Parc Mi-Vallon

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé des autres parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 65 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède cinq équipements récréatifs; piscine extérieure, modules de jeux 0-5ans et 6-12 ans, aire de jeux libres et plancher de danse ainsi que deux terrains de tennis, un parc de planche à roulettes, un terrain de basketball, un terrain de volleyball, une patinoire et une surface glacée dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible. Des équipements pour personnes âgées seront à prévoir.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Notre-Dame-du-Laus

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'extérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur rural de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé des autres parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué d'adultes et de personnes âgées entre 35 et 60 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède quatre équipements récréatifs : module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres, terrain de pétanque et jeu de palets (shuffleboard) ainsi que deux terrains de tennis dont les utilisateurs types sont les enfants, les adultes et les personnes âgées.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent en partie au type de parc, les jeux de palet et de pétanque étant d'ordinaire plutôt associés aux parcs de quartier et urbains.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible en raison de la superficie disponible.
- d) Compte tenu de la grande superficie des lots de ce secteur rural de l'arrondissement, ce parc de voisinage dessert peu d'utilisateurs à distance de marche.

Parc de la Plage municipale

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel homogène de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé des autres parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué d'adultes et de personnes âgées entre 35 et 60 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc urbain possède quatre équipements récréatifs : module de jeux 0-5 ans module de jeux 6-12 ans, aire de jeux libres et plage pour baignade ainsi qu'un terrain de volleyball dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents et les adultes.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible.

Place Viger

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible. Pour ce faire, sa classification devra être révisée.

Parc Relais des Bénévoles

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Beaulieu.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 65 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage ne possède aucun équipement récréatif. Il se situe, par contre, directement à côté du parc Beaulieu qui possède trois équipements récréatifs : modules de jeux 0-5 ans et 6-12 ans et aire de jeux libres.

4. Constats

- a) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux enfants et aux personnes âgées dans ce secteur de l'arrondissement.
- b) Compte tenu de sa localisation, ce parc dessert un grand nombre d'utilisateurs.

Parc Rodrigue

Parc riverain possédant deux équipements récréatifs : module 6-12 ans et aire de jeux libres, et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible. Pour ce faire, sa classification devra être révisée.

Parc Tremblay

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc Trianon

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible. Le statut de ce parc est à réviser comme parc riverain.

6.5 Forces et faiblesses

Niveau de desserte de l'arrondissement en équipements récréatifs

- De manière générale, les équipements récréatifs sont bien utilisés mais sont peu nombreux.
- Les six parcs de quartier possèdent de nombreux équipements récréatifs, piscines, modules de jeux 0-5 ans, modules de jeux 6-12 ans, aires de jeux libres et terrains de pétanque. Ces équipements répondent à toutes les tranches d'âge et combinés aux équipements sportifs, ils font de ces parcs des espaces récréatifs complets qui desservent bien la population résidant à proximité.

Pertinence des équipements récréatifs par type de population desservi

- Les secteurs les plus fortement densifiés se retrouvent à l'intérieur du périmètre urbain, près des centres-villes des anciennes villes de Rock Forest, St-Élie et Deauville.
- On remarque que la population de l'arrondissement est principalement composée de jeunes familles et d'adultes de 35 à 55 ans.

Localisation des espaces et équipements récréatifs

- Considérant un rayon de desserte de 0,4 km (norme en vigueur généralement appliquée au Québec), une grande proportion du territoire développé et habité de l'arrondissement de Rock Forest – St-Élie – Deauville n'est pas adéquatement desservi par les parcs de voisinage.
- On retrouve six parcs de quartier dans l'arrondissement de Rock-Forest - St-Élie - Deauville soit les parcs Beaulieu, Central, Jules-Richard, le Villageois, Ma-Villa et Mi-Vallon. On retrouve également deux parcs urbains, la base de plein-air André-Nadeau, qui se situe à l'extérieur du périmètre urbain, en milieu rural ainsi que la plage municipale. En tenant compte uniquement du nombre d'habitants de l'arrondissement, ces six parcs de quartier sont suffisants mais par contre, si l'on prend en compte le facteur proximité, ils sont insuffisants. Il faut toutefois tenir compte du caractère rural pour une grande proportion du territoire.
- Les parcs de voisinage sont répartis de manière inégale et sporadique sur le territoire. L'arrondissement ne compte que six parcs de voisinage pour l'ensemble de sa population.

Potentiel de développement des équipements récréatifs

- Selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI), les zones prioritaires de développement, pour les dix à quinze prochaines années; dans l'arrondissement de Rock Forest – St-Élie – Deauville se situent principalement dans les secteurs des parcs Central, Jules-Richard, le Villageois et Mi-Vallon.
- L'arrondissement de Rock-Forest - St-Élie – Deauville compte parmi les arrondissements qui connaîtront la plus forte croissance de développement au cours des prochaines années.
- Les futurs développements résidentiels devront absorber une grande partie du manque en équipements récréatifs à l'intérieur de l'arrondissement. Des efforts supplémentaires devront être faits afin de répondre aux besoins de la population en équipements récréatifs.

Sécurité des équipements

- La majorité des jeux ainsi que les aires d'amortissement sous les équipements répondent aux normes de sécurité actuellement en vigueur (Children's playscapes and equipment CAN/CSA-Z614-F03). Par contre, les parcs Ferland, Jules-Richard et Notre-Dame-du-Laus seront à mettre à niveau.



7 ARRONDISSEMENT DE LENNOXVILLE

7.1 Généralités

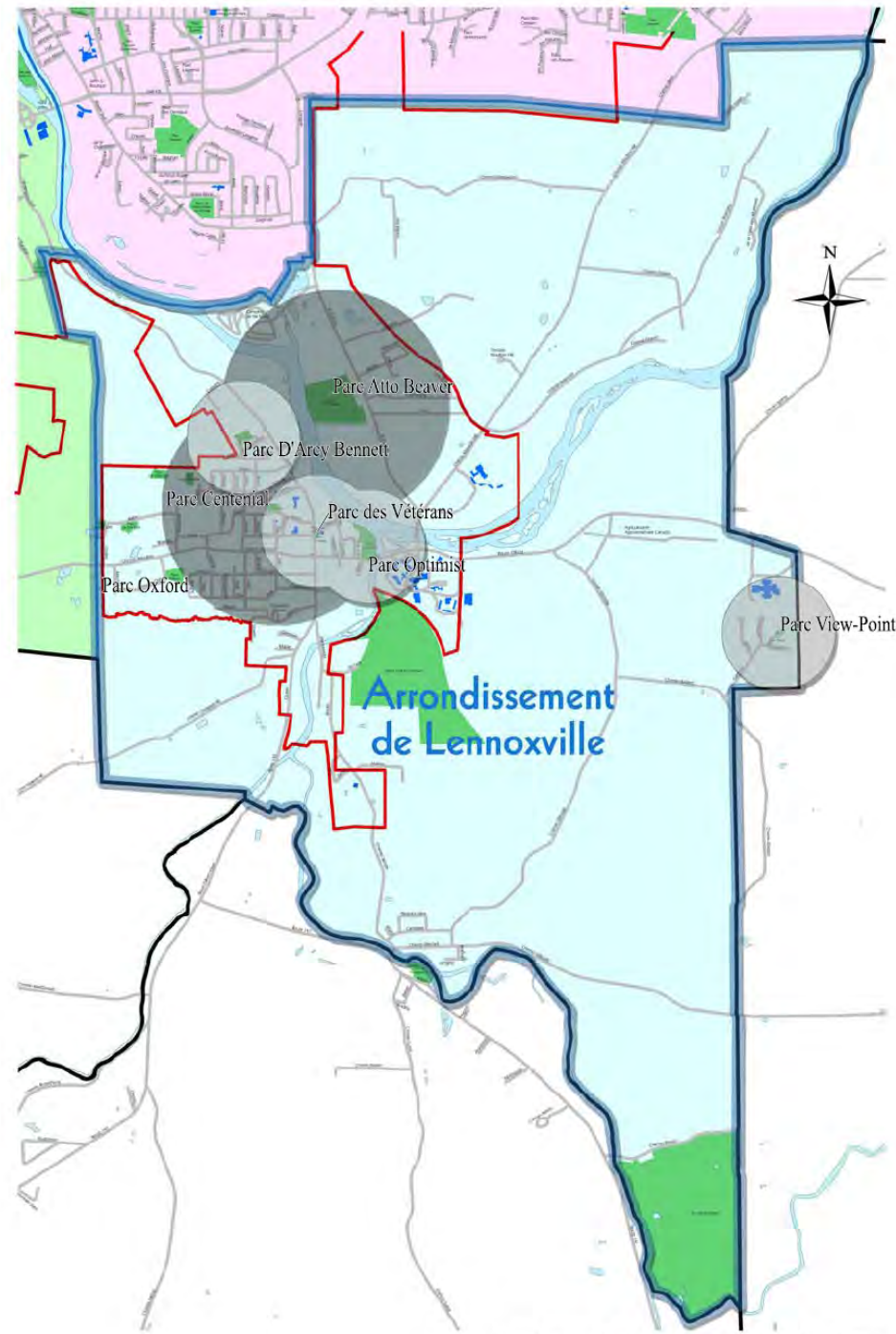
L'arrondissement de Lennoxville compte un total de dix parcs qui se répartissent de la façon suivante : quatre parcs de voisinage, deux parcs de quartier, deux îlots de verdure et deux parcs non-classés. La carte « Rayons de desserte – arrondissement de Lennoxville » indique la localisation des quatre parcs de voisinage et des deux parcs de quartier ainsi que le rayon de desserte pour chacun des deux types de parcs. Il est à noter que l'arrondissement ne comprend pas de parc riverain.

De manière générale, la carte nous indique que l'arrondissement et principalement le territoire à l'intérieur du périmètre urbain, est desservi de manière uniforme par son réseau de parcs.

Tel qu'indiqué à l'annexe 1 du présent rapport, l'arrondissement de Lennoxville est le moins peuplé avec une population de 5 400 personnes en 2006; toutes les données statistiques par unité de voisinage sont également disponibles dans cette annexe. Depuis 1996, l'arrondissement a connu une forte croissance démographique de 33,3 %. On remarque également que la population âgée de 55 ans et plus a augmenté au cours de la période 1996-2006 de 23 %. Les classes d'âge dans la population de l'arrondissement se répartissent actuellement de la façon suivante :

Population totale selon les groupes d'âge - Données-échantillon (20 %) - 2006				
groupe d'âge / Arrondissement	Lennoxville	(%)	Ville	(%)
0 à 4 ans	250	4,63%	7 445	5,15%
5 à 14 ans	635	11,76%	17 075	11,81%
15 à 24 ans	945	17,50%	21 905	15,15%
25 à 44 ans	1 240	22,96%	39 340	27,21%
45 à 59 ans	1 075	19,91%	32 060	22,17%
60 à 74 ans	675	12,50%	18 050	12,48%
75 ans et plus	565	10,46%	8 705	6,02%
TOTAL	5 400		144 595	

Le revenu familial médian en 2001 était de 58 849 \$ dans l'arrondissement de Lennoxville, c'est-à-dire le revenu le plus élevé pour l'ensemble des arrondissements, le revenu médian pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke étant pour sa part de 48 929 \$.



Note: L'ensemble des parcs-écoles sont exclus de cette étude.

Légende

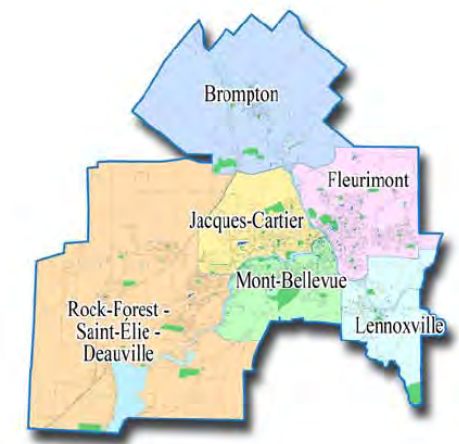
Parcs

Périmètre urbain

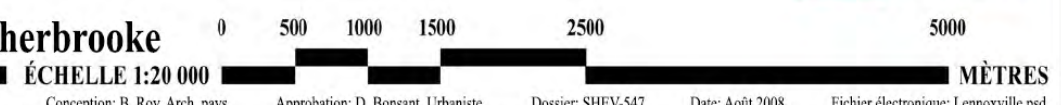
Rayon de desserte - parc de voisinage (0,4 km)

Rayon de desserte - parc de quartier (0,8 km)

Appellation du parc ou de l'espace	Adresse	Type de parc
Alto-Beaver	Rue St-François	Quartier
Centennial	12, rue Speid	Quartier
Civique	Inter. Queen-Samuel-Gratham	lot de verdure
D'Arcy-Bennett	10, rue Amesbury	Voisinage
Optimist	Rue Little Forks	Voisinage
Oxford	Oxford Crossart	lot de verdure
View-Point	Rue Alpha	Voisinage
Des Vétérans	155, rue Queen	Voisinage
	Lot 331-235	à construire
	Lot 331-258	à construire
	Lot 331-334	à construire
	Lot 331-338	à construire



Rayons de dessertes - Arrondissement de Lennoxville
Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la ville de Sherbrooke



Conception: B. Roy, Arch. pays. Approbation: D. Bonsant, Urbaniste Dossier: SHEV-547 Date: Août 2008 Fichier électronique: Lennoxville.psd

7.2 Inventaire

Suite à l'inventaire réalisé aux mois d'août et septembre 2007, nous avons compilé les données qui nous ont permis de faire un bilan sur les équipements récréatifs disponibles dans l'arrondissement (voir tableau à la page suivante).

Il est à noter que l'inventaire a été effectué dans le cadre d'un plan directeur des équipements sportifs et récréatifs et non pas d'un plan directeur des parcs et espaces verts.

7.3 Constats relatifs aux équipements récréatifs de l'arrondissement de Lennoxville

L'arrondissement compte un total de vingt-trois équipements récréatifs dont la majorité est destinée aux enfants. Les équipements récréatifs sont répartis principalement à l'intérieur du périmètre urbain. L'ajout d'équipements dédiés à la population vieillissante et aux jeunes familles sera à prévoir dans le futur. Si l'on considère une population de 5 400 habitants, l'arrondissement a un ratio de 4,3 équipements récréatifs par tranche de 1 000 habitants. Considérant une moyenne de 2,9 équipements récréatifs par habitants pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke, l'arrondissement de Lennoxville arrive au deuxième rang des six arrondissements.

7.4 Constats par parcs

Parc Atto-Beaver

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel et institutionnel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement par la présence de la rivière St-François.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc comprend toutes les catégories d'âge: des enfants, des adultes et des personnes âgées.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède deux équipements récréatifs: un module de jeux 6-12 ans et pistes de ski de fond ainsi qu'une patinoire, une surface glacée et neuf terrains de volleyball de plage dont les utilisateurs types sont les enfants et les adolescents.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif présent correspond à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux personnes âgées dans ce secteur de l'arrondissement. Cependant, il faut tenir compte de la situation du parc dans un secteur inondable, ce qui limite son développement.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Centennial

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité des parcs de voisinage des Vétérans, Optimist et D'Arcy Bennett.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et de jeunes adultes, 20-25 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de quartier possède cinq équipements récréatifs : piscine extérieure, pataugeoire, module de jeux 0-5 ans, aire de jeux libres et plancher de danse ainsi que deux terrains de tennis et un terrain de basketball dont les utilisateurs types sont les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées.
- b) Ce parc se situe également près de deux écoles primaires qui possèdent de nombreux équipements récréatifs pour les enfants.

4. Constats

- a) Les équipements récréatifs présents correspondent au type de parc.
- b) Les équipements récréatifs présents correspondent à la population résidant en périphérie du parc.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.
- d) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc dans un secteur résidentiel, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Civique

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible.

Parc D'Arcy-Bennett

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé à la limite d'un secteur résidentiel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de quartier Centennial.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et de jeunes adultes de 20 à 25 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage ne possède aucun équipement récréatif.

4. Constats

- a) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement.
- b) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

Parc Optimist

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé à l'intérieur d'un secteur résidentiel et institutionnel de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage des Vétérans et du parc de quartier Centennial.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes adultes de 15 à 25 ans (université Bishop et collège Champlain).

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage ne possède aucun équipement récréatif et un parc de planche à roulettes.

4. Constats

- a) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dans ce secteur de l'arrondissement.
- b) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.
- c) La partie du parc appartenant à la ville se situe dans un secteur inondable, ce qui limite son développement.

Parc Oxford

Îlot de verdure ne possédant aucun équipement récréatif et dont le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible. Pour ce faire, sa classification devra être révisée.

Parc View-Point

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'extérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé dans un secteur rural de l'arrondissement.
- c) Ce parc est isolé du réseau de parcs de l'arrondissement.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et d'adultes entre 35 et 65 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage possède un seul équipement récréatif : une aire de jeux libres, dont les utilisateurs types sont les enfants.

4. Constats

- a) L'équipement récréatif présent correspond au type de parc.
- b) L'équipement récréatif présent correspond à la population résidant en périphérie du parc, la population vieillissante étant par contre moins bien desservie.
- c) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs est possible compte tenu de l'espace disponible et du manque d'équipements récréatifs dédiés aux personnes âgées dans ce secteur de l'arrondissement. La présence d'un boisé limite cependant le développement du parc en terme d'équipement récréatif
- d) Compte tenu de la grande superficie des lots de ce secteur rural de l'arrondissement, ce parc de voisinage dessert peu d'utilisateurs à distance de marche.

Parc des Vétérans

1. Localisation

- a) Ce parc se situe à l'intérieur du périmètre urbain.
- b) Ce parc est situé à la limite d'un secteur commercial et urbain de l'arrondissement.
- c) Ce parc est localisé à proximité du parc de voisinage Optimist et du parc de quartier Centennial.

2. Population

- a) Le bassin de clientèle du parc est principalement constitué de jeunes familles et de jeunes adultes, de 20 à 25 ans.

3. Équipements

- a) Ce parc de voisinage ne possède aucun équipement récréatif.

4. Constats

- a) Le développement futur en termes d'équipements récréatifs n'est pas possible en raison de sa superficie.
- b) Compte tenu de la localisation avantageuse de ce parc, un grand nombre d'utilisateurs est desservi.

7.5 Forces et faiblesses

Niveau de desserte de l'arrondissement en équipements récréatifs

- Le parc Atto-Beaver possède deux équipements récréatifs, un module de jeux 6-12 ans et un réseau de piste de ski de fond, mais possède par contre de nombreux équipements sportifs.
- Le parc Centennial possède de nombreux équipements récréatifs, une piscine et une pataugeoire, des jeux libres et un plancher de danse. Ces équipements répondent à toutes les tranches d'âge et combinés aux nombreux équipements sportifs, ils font du parc Centennial un espace récréatif complet qui dessert bien la population de l'arrondissement de Lennoxville.

Pertinence des équipements récréatifs par type de population desservi

- Les secteurs les plus fortement densifiés se retrouvent à l'intérieur du périmètre urbain, à l'est des rivières St-François et Massawippi.
- On remarque que la population des jeunes adultes (20-30 ans) et des personnes de 75 ans et plus, dans l'arrondissement, est proportionnellement plus nombreuse comparée à celle de Sherbrooke.

Localisation des espaces et équipements récréatifs

- Considérant un rayon de desserte de 0,4 km (norme en vigueur généralement appliquée au Québec), une faible proportion du territoire développé et habité de l'arrondissement de Lennoxville est adéquatement desservie par les parcs de voisinage.
- On retrouve deux parcs de quartier dans l'arrondissement de Lennoxville, le parc Atto-Beaver et le parc Centennial mais aucun parc urbain. Ces parcs sont situés au centre de l'arrondissement et si l'on considère un rayon de desserte de 0,8 km, une bonne proportion du territoire développé et habité se trouve adéquatement desservie. Considérant la faible population de l'arrondissement et selon les normes en vigueur, un

seul parc de quartier aurait été suffisant. On peut donc considérer que l'arrondissement est bien desservi par son réseau de parcs de quartier.

- Les parcs de voisinage sont répartis de manière inégale sur le territoire. Les extrémités sud et ouest ne sont pas desservies. Toutefois, Le parc de Huntingville, qui n'est pas situé sur le territoire de Sherbrooke, constitue une alternative intéressante pour les résidents du secteur à l'extrême sud de l'arrondissement.

Potentiel de développement des équipements récréatifs

- Selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI), les zones prioritaires de développement, pour les dix à quinze prochaines années, dans l'arrondissement de Lennoxville se situent principalement dans les secteurs des parcs Atto-Beaver (dans le respect de la zone inondable) et Oxford, ainsi que dans le secteur à l'ouest du parc Centennial (terrain appartenant à la ville mais non aménagé).

Sécurité des équipements

- La majorité des jeux ainsi que des aires d'amortissement sous les équipements répondent aux normes de sécurité actuellement en vigueur (*Children's playscapes and equipment* CAN/CSA-Z614-F03).

ANNEXE 1

PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE PAR ARRONDISSEMENT RECENSEMENT 2006

Arrondissement de Brompton

Carte de l'arrondissement avec les limites
des unités de voisinage ou secteurs



page 134

Unité de voisinage ou secteur	1-1-1	1-1-2	1-1-3	de Brompton	Ville
Population totale selon le sexe et les groupes d'âge - Données- échantillon (20 %)	3 030	420	2 585	6 030	144 595
0 à 4 ans	195	20	170	390	7 445
5 à 9 ans	240	15	140	405	7 970
10 à 14 ans	240	25	210	470	9 105
15 à 19 ans	225	10	195	440	9 805
20 à 24 ans	145	25	140	305	12 100
25 à 29 ans	190	15	110	325	10 920
30 à 34 ans	175	30	185	380	8 600
35 à 39 ans	205	15	215	445	8 950
40 à 44 ans	275	25	195	495	10 870
45 à 49 ans	235	40	295	570	11 540
50 à 54 ans	225	45	250	530	10 840
55 à 59 ans	180	40	180	405	9 680
60 à 64 ans	130	40	85	255	7 835
65 à 69 ans	75	20	80	175	5 515
70 à 74 ans	95	10	70	180	4 700
75 à 79 ans	95	-	30	120	3 825
80 à 84 ans	50	30	10	90	2 895
85 ans et plus	40	-	10	55	1 985

Arrondissement de Fleurimont

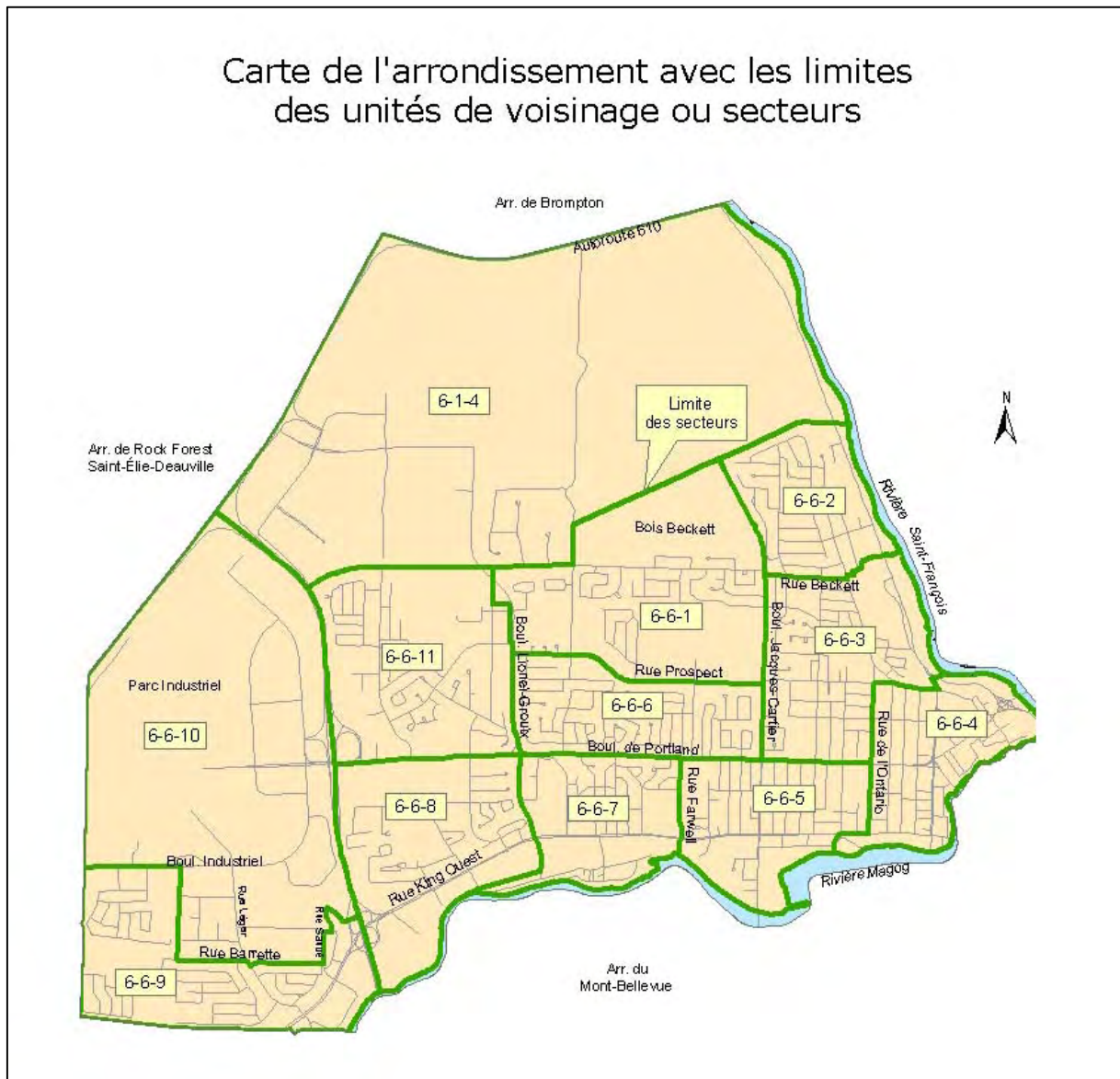
Carte de l'arrondissement avec les limites des unités de voisinage ou secteurs



Unité de voisinage ou secteur	2-2-1	2-2-2	2-2-3	2-2-4	2-2-5	2-2-6	2-2-7	2-2-8	2-2-9	2-2-10	2-2-11	2-2-12	2-2-13
Population totale selon le sexe et les groupes d'âge - Données- échantillon (20 %)	1 800	2 380	2 815	945	2 790	2 675	2 875	2 575	1 790	4 680	3 235	2 825	4 685
0 à 4 ans	85	185	110	65	95	105	170	145	80	230	140	95	175
5 à 9 ans	65	190	115	55	55	130	160	90	70	275	230	140	150
10 à 14 ans	160	150	140	75	80	180	145	55	100	390	300	150	210
15 à 19 ans	130	150	220	50	295	215	185	150	85	425	295	220	255
20 à 24 ans	90	205	285	50	410	300	275	225	250	290	245	225	405
25 à 29 ans	45	265	330	65	205	210	195	190	195	195	175	130	335
30 à 34 ans	140	175	200	55	125	115	135	195	65	275	135	150	190
35 à 39 ans	125	140	185	55	90	150	110	120	110	340	190	125	250
40 à 44 ans	100	210	165	100	125	185	150	145	120	415	310	215	345
45 à 49 ans	155	195	195	70	165	190	190	240	125	450	360	270	400
50 à 54 ans	105	230	190	80	190	170	160	220	120	450	320	230	340
55 à 59 ans	215	130	165	75	145	175	155	190	125	395	205	240	345
60 à 64 ans	150	75	150	30	120	195	130	120	135	275	150	180	310
65 à 69 ans	120	35	110	40	140	80	120	100	100	150	60	110	260
70 à 74 ans	30	25	85	35	140	135	120	120	50	65	55	160	220
75 à 79 ans	35	10	95	10	135	70	80	105	35	25	30	80	205
80 à 84 ans	25	-	40	10	150	35	200	95	-	30	20	70	185
85 ans et plus	10	-	10	-	105	40	185	45	-	10	30	30	90

Arrondissement de Jacques-Cartier

Carte de l'arrondissement avec les limites des unités de voisinage ou secteurs



Unité de voisinage ou secteur	6-1-4	6-6-1	6-6-2	6-6-3	6-6-4	6-6-5	6-6-6	6-6-7	6-6-8	6-6-9 et 6-6-10	6-6-11	de Jacques-Cartier	Ville
Population totale selon le sexe et les groupes d'âge - Données-échantillon (20 %)	505	2 630	1 560	4 370	3 425	2 085	4 060	2 390	3 120	2 360	4 625	31 135	144 595
0 à 4 ans	30	85	60	175	125	55	130	85	55	145	245	1 200	7 445
5 à 9 ans	45	90	135	205	150	70	200	60	25	100	260	1 340	7 970
10 à 14 ans	20	235	145	265	140	115	190	80	60	240	280	1 780	9 105
15 à 19 ans	10	185	135	300	150	150	280	90	95	180	335	1 920	9 805
20 à 24 ans	40	140	50	300	395	140	425	240	115	140	360	2 330	12 100
25 à 29 ans	40	170	35	350	510	155	350	210	115	170	370	2 495	10 920
30 à 34 ans	60	90	85	255	225	85	130	125	85	115	250	1 505	8 600
35 à 39 ans	30	150	80	245	155	130	155	100	70	155	285	1 585	8 950
40 à 44 ans	50	150	210	270	270	145	245	130	120	200	335	2 130	10 870
45 à 49 ans	25	210	140	330	185	210	355	195	190	220	380	2 450	11 540
50 à 54 ans	25	215	130	345	245	160	380	190	220	170	315	2 410	10 840
55 à 59 ans	35	225	80	290	180	115	365	175	240	180	315	2 210	9 680
60 à 64 ans	25	195	90	210	135	130	295	145	340	105	260	1 930	7 835
65 à 69 ans	25	180	45	195	100	95	125	115	270	90	190	1 435	5 515
70 à 74 ans	30	150	75	160	65	115	170	170	255	40	165	1 410	4 700
75 à 79 ans	10	125	20	140	95	115	135	100	365	55	140	1 310	3 825
80 à 84 ans	10	30	15	230	95	55	60	110	300	10	90	1 005	2 895
85 ans et plus	-	-	-	90	190	35	40	70	205	20	30	680	1 985

Arrondissement du Mont-Bellevue



Unité de voisinage ou secteur	4-3-1	4-3-2	4-3-3	4-3-4	4-3-5	4-3-6	4-3-7	4-4-1 et 4-4-3	4-4-2	4-4-4	4-4-5	4-4-6	du Mont-Bellevue	Ville
Population totale selon le sexe et les groupes d'âge - Données-échantillon (20 %)	1 145	1 935	3 755	1 745	4 605	2 000	1 155	5 695	985	3 435	3 120	2 655	32 225	144 595
0 à 4 ans	45	80	240	65	355	125	50	270	25	100	130	195	1 690	7 444
5 à 9 ans	25	45	185	80	330	140	45	260	45	135	165	250	1 720	7 976
10 à 14 ans	10	55	215	75	265	195	35	295	75	130	230	185	1 765	9 104
15 à 19 ans	55	120	265	125	340	150	100	255	35	215	235	220	2 110	9 804
20 à 24 ans	225	295	455	80	685	115	110	730	95	690	285	110	3 885	12 106
25 à 29 ans	275	260	400	145	410	180	35	560	90	405	185	135	3 080	10 926
30 à 34 ans	75	150	285	95	310	130	45	290	60	180	155	175	1 965	8 606
35 à 39 ans	45	65	270	105	260	180	80	375	35	160	145	290	2 020	8 956
40 à 44 ans	55	145	235	100	265	170	80	365	70	235	215	320	2 260	10 876
45 à 49 ans	75	120	235	210	285	135	135	450	55	240	215	190	2 355	11 546
50 à 54 ans	70	160	220	145	295	135	100	410	55	205	215	165	2 180	10 846
55 à 59 ans	55	120	225	125	240	70	120	270	80	170	205	140	1 835	9 686
60 à 64 ans	30	80	180	100	210	90	75	245	60	135	280	75	1 560	7 834
65 à 69 ans	-	70	120	75	190	80	35	165	60	125	195	70	1 220	5 514
70 à 74 ans	35	85	40	95	60	35	35	185	45	110	110	75	920	4 706
75 à 79 ans	15	35	80	65	75	35	15	230	60	95	75	20	790	3 824
80 à 84 ans	35	20	55	20	25	10	10	160	20	65	40	10	470	2 894
85 ans et plus	10	10	45	10	10	-	15	155	20	50	40	-	375	1 984

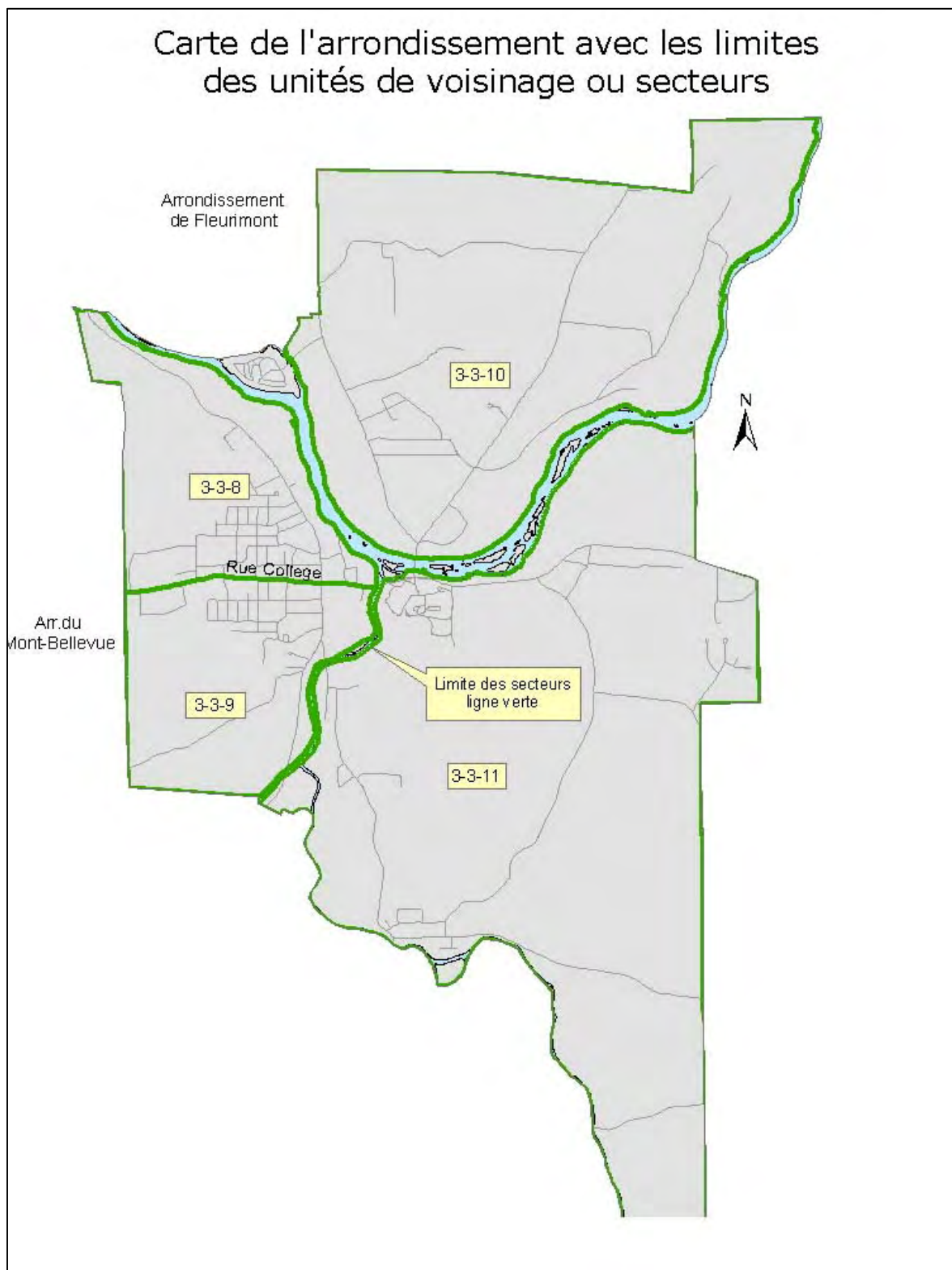
Arrondissement de Rock Forest – St-Élie – Deauville

Carte de l'arrondissement avec les limites des unités de voisinage ou secteurs



Unité de voisinage ou secteur	5-4-7	5-5-1	5-5-2	5-5-3	5-5-4	5-5-5	5-5-6	5-5-7	5-5-8	de RF-St-E-D	Ville
Population totale selon le sexe et les groupes d'âge - Données-échantillon (20 %)	2 900	6 490	4 730	5 315	1 460	990	2 545	2 810	3 280	30 530	144 595
0 à 4 ans	95	450	290	330	165	55	200	185	280	2 060	7 445
5 à 9 ans	140	495	340	350	95	90	245	245	245	2 250	7 970
10 à 14 ans	195	505	360	495	105	85	220	255	225	2 460	9 105
15 à 19 ans	190	425	320	405	55	60	190	205	200	2 045	9 805
20 à 24 ans	105	380	275	295	65	30	135	105	170	1 570	12 100
25 à 29 ans	125	455	290	295	105	65	170	170	305	2 005	10 920
30 à 34 ans	105	520	325	365	185	75	255	215	295	2 340	8 600
35 à 39 ans	145	500	340	435	125	130	225	250	280	2 435	8 950
40 à 44 ans	285	530	450	535	115	65	235	275	315	2 805	10 870
45 à 49 ans	330	485	375	470	90	60	215	225	290	2 555	11 540
50 à 54 ans	300	505	355	425	80	60	135	210	200	2 280	10 840
55 à 59 ans	310	470	325	305	60	90	140	180	150	2 045	9 680
60 à 64 ans	265	340	275	245	75	40	55	110	155	1 575	7 835
65 à 69 ans	160	150	140	140	50	20	55	90	75	895	5 515
70 à 74 ans	40	145	125	85	30	15	35	40	35	555	4 700
75 à 79 ans	50	40	65	50	10	25	20	10	35	325	3 825
80 à 84 ans	25	55	35	35	25	15	-	10	-	215	2 895
85 ans et plus	10	25	-	40	-	-	-	10	10	110	1 985

Arrondissement de Lennoxville



Unité de voisinage ou secteur	3-3-8	3-3-9	3-3-10	3-3-11	de Lennoxville	Ville
Population totale selon le sexe et les groupes d'âge - Données- échantillon (20 %)	1 955	1 645	1 145	650	5 400	144 595
0 à 4 ans	110	40	45	60	250	7 445
5 à 9 ans	130	100	50	20	300	7 970
10 à 14 ans	145	60	85	35	335	9 105
15 à 19 ans	140	100	180	25	450	9 805
20 à 24 ans	205	225	40	30	495	12 100
25 à 29 ans	95	155	25	50	325	10 920
30 à 34 ans	80	110	35	10	250	8 600
35 à 39 ans	100	90	55	60	310	8 950
40 à 44 ans	170	60	75	45	355	10 870
45 à 49 ans	115	115	95	30	365	11 540
50 à 54 ans	125	95	75	40	345	10 840
55 à 59 ans	110	115	80	50	365	9 680
60 à 64 ans	75	90	65	40	275	7 835
65 à 69 ans	50	65	35	25	185	5 515
70 à 74 ans	45	85	55	35	215	4 700
75 à 79 ans	75	75	40	15	215	3 825
80 à 84 ans	50	45	45	10	155	2 895
85 ans et plus	120	20	25	25	195	1 985